

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 41

6 janvier 2016

### SOMMAIRE

AG IT Services S.A. ....	1960	Niam VI Luxembourg S.à r.l. ....	1954
AHW Capital S.A. ....	1960	PATRIZIA Harald Fund Investment SCS ...	1950
Alpha Soparfi S.A. ....	1960	Pharos International S.à.r.l. ....	1922
Application Security Consultants S.à r.l. ....	1950	Pura-Balance Naturkosmetik ....	1963
BORSI Promotion Sàrl ....	1949	Rapid Capital Intermediate S.A. ....	1966
Europ Infos S.à r.l. ....	1932	Real Financing Two S.à r.l. ....	1949
Industry Capital Holdings International Real Estate S.à r.l. ....	1925	Round Hill Capital S.à r.l. ....	1949
Leeward Investment Company 2 ....	1930	SBRE Luxco ....	1959
Maison PT 2 S.A. ....	1942	SBRE Neighbourhood Centre ....	1959
Maison PT 2 S.A., SPF ....	1942	Strategic Holdings III S.à r.l. ....	1960
M&G Real Estate Finance 2 Co. S.à r.l. ....	1932	TCF Development S.à r.l. ....	1944
M&G Real Estate Finance 3 Co. S.à r.l. ....	1936	T.M. S.à r.l. ....	1949
Motorcycle Partners S.A. ....	1946	Tony-Trans. S.à r.l. ....	1935
Musel Link a.s.b.l. ....	1939	Translate 4 U ....	1949

**Pharos International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 195.720.

—  
IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FIFTEEN,  
ON THE TWENTY THIRD OF OCTOBER.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Luxembourg,

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Pharos International S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B195.720, with a share capital amounting to EUR 12,500.00 (twelve thousand five hundred euros) (the Company). The Company was incorporated on February 26, 2015 pursuant to a deed of Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the 19<sup>th</sup> of May 2015, number 1294, page 62.075.

The articles of association of the Company have never been amended.

The Meeting is opened by Mr Manuel MOUGET, employee, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mr Benoit TASSIGNY, employee, with professional address in Luxembourg as secretary.

The Meeting elects as scrutineer Mr Manuel MOUGET, employee, with professional address in Luxembourg. The chairman then states

I. That the agenda of the meeting is worded as follows:

*Agenda:*

1. Approval of the interim financial statements of the Company for the period from February 26, 2015 (date of incorporation) to October 23, 2015;

2. Discharge given to the Directors of the Company for the performance of their duties from February 26, 2015 (date of incorporation) until the date of putting the Company into liquidation;

3. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation;

4. Appointment of the liquidator and determination of its power.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. That the proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

IV. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

V. That the present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First Resolution*

The meeting decides to approve the interim financial statements of the Company for the period from February 26, 2015 (date of incorporation) to October 23, 2015.

A copy of the said interim financial statements will remain annexed to the present deed.

*Second Resolution*

The Meeting decides to grant full discharge to the Directors of the Company for the performance of their duties from February 26, 2015 (date of incorporation) until the date of putting the Company into liquidation.

*Third Resolution*

In accordance with articles 141-151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the meeting resolved to dissolve the Company and to put it into liquidation with immediate effect.

#### *Fourth Resolution*

As a consequence of the above resolution, the Meeting resolved to appoint as liquidator:

Headstart Management Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B155.181 (the "Liquidator").

The Meeting resolved that, in performing its duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided by Articles 144 to 148bis of the Law, to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The Liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the Law without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The Liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The Liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the Law, redeem shares issued by the Company.

The Liquidator may under its own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The Liquidator may under its own responsibility grant for the duration as set by it to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the Liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

No further item being on the agenda and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then closed the meeting.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges in any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1.000.-

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French version, on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons together with Us, notary, signed the original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'AN DEUX MILLE QUINZE,

LE VINGT TROISIEME JOUR DU MOIS D'OCTOBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de Pharos International S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte de Maître Cosita Delvaux, notaire résident à Luxembourg, le 26 février 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1294 le 19 mai 2015 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B195.720 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Monsieur Manuel MOUGET, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Manuel MOUGET, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président expose ensuite:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Approbation des états financiers intérimaires de la Société pour la période du 26 février 2015 (date de constitution) au 23 octobre 2015;

2. Décharge donné aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat du 26 février 2015 (date de constitution) jusqu'à la date de mise en liquidation de la Société;

3. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation;

4. Nomination d'un liquidateur et détermination des pouvoirs qui lui sont conférés;

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que les procurations des associés représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

IV. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les associés présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

V. Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première Résolution*

L'assemblée décide d'approuver les états financiers intérimaires de la Société pour la période du 26 février 2015 (date de constitution) au 23 octobre 2015.

Une copie de ces états financiers intérimaires restera annexée aux présentes.

#### *Deuxième Résolution*

L'assemblée décide de donner décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat du 26 février 2015 (date de constitution) jusqu'à la date de mise en liquidation de la Société.

#### *Troisième Résolution*

Conformément aux articles 141-151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «loi»), l'assemblée a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

#### *Quatrième Résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée a décidé de nommer comme liquidateur, Headstart Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B155.181 (le Liquidateur).

L'assemblée a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le Liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le Liquidateur peut, au nom et pour le compte de la société, conformément à la loi, racheter des actions émises par la société.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux actionnaires des avances sur le boni de liquidation.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du Liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison des présentes est évalué à environ EUR 1.000,-.

Le notaire soussigné qui connaît la langue l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état civil et demeure, ils ont signés avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. MOUGET, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 28 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/34163. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 novembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015179269/171.

(150199600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

**Industry Capital Holdings International Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 26.269,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 195.776.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of October.

Before Us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Industry Capital Holdings International Real Estate, L.P., an exempted limited partnership organized and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands under the file number IT 79924 (the "Sole Shareholder"),

represented by Peggy Simon in her capacity as notary clerk of the office of Maître Henri Beck, with professional address at 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, acting by virtue of a proxy.

Such proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed before the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state the following:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in Industry Capital Holdings International Real Estate S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered address at 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.-, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 195776, incorporated according to the terms set forth in a notarial deed drawn up by Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated March 23, 2015, and published in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations) on May 19, 2015, under the number 1289, at page 61852 (the "Company").

II. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

III. The Sole Shareholder is hereby willing to pass resolutions on the following items:

(i) cancellation of the nominal value of the Company's shares;

(ii) conversion of the Company's share capital from Euro (EUR) into United States Dollar (USD) using the EUR/USD exchange rate of EUR 1.- = USD 1.10155, such that the amount of the share capital of the Company is set at thirteen thousand seven hundred sixty-nine United States Dollars (USD 13,769.-), represented by thirteen thousand seven hundred sixty-nine (13,769) shares without nominal value;

(iii) re-establishment of the nominal value of the Company's shares with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each;

(iv) increase of the share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred United States Dollars (USD 12,500.-), such as to raise it from its current converted amount of thirteen thousand seven hundred sixty-nine United States Dollars (USD 13,769.-) to the amount of twenty-six thousand two hundred sixty-nine United States Dollars (USD 26,269.-), by way of the issue of twelve thousand five hundred (12,500) new shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each (the "New Shares");

(v) subscription, intervention, allocation and payment of the New Shares by way of a contribution in cash of twelve thousand five hundred United States Dollars (USD 12,500.-) (the “Contribution”);

(vi) amendment to all and any applicable articles and relevant references under the articles of association of the Company (the “Articles”) in relation to the change of currency and the increase of the share capital of the Company (article 6 “Capital”) as well as regarding various provisions in respect of the meetings of the board of managers (article 14 “Meetings of the board of managers”) and the interim dividends distributions for the benefit of the members of the Company (article 24 “Allocation of profits”), in order to reflect such changes within the scope of the Articles; and

(vii) miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder hereby resolves to take the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder hereby resolves to (i) cancel the nominal value of the Company’s shares; (ii) convert the currency of the Company’s share capital from Euro (EUR) into United States Dollar (USD) using the EUR/USD exchange rate of EUR 1.-= USD 1.10155; and (iii) re-establish the nominal value of the Company’s shares with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, such that the amount of the share capital of the Company is set at thirteen thousand seven hundred sixty-nine United States Dollars (USD 13,769.-), represented by thirteen thousand seven hundred sixty-nine (13,769) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, which shall replace and supersede the corresponding amount in Euro for the same share capital, it being understood that the residual decimal amount of thirty-seven cents United States Dollars (USD 0.37) shall be allocated to the share premium account linked to the issued shares of the Company, the Sole Shareholder being the holder of the entire share capital of the Company.

*Second resolution*

The Sole Shareholder hereby resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred United States Dollars (USD 12,500.-), such as to raise it from its current converted amount of thirteen thousand seven hundred sixty-nine United States Dollars (USD 13,769.-) to the amount of twenty-six thousand two hundred sixty-nine United States Dollars (USD 26,269.-), by the creation and issue of the New Shares, to be fully subscribed and paid-up by the Sole Shareholder by way of the Contribution

*Intervention - Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, represented as set out above, hereby declares and confirms to fully subscribe and pay-up the New Shares by way of the Contribution.

*Evidence of the contribution’s existence*

Proof of the existence of the Contribution has been given to the undersigned notary by producing a blocking fund certificate in respect thereof. A copy of the aforementioned certificate shall be attached to the present deed.

*Third resolution*

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder hereby resolves to amend certain provisions of the Articles, as follows:

(i) article 6 “Capital” of the Articles shall be replaced and superseded as follows:

“ **Art. 6. Capital.** The Company’s corporate capital is fixed at twenty-six thousand two hundred sixty-nine United States Dollars (USD 26,269.-) represented by twenty-six thousand two hundred sixty-nine (26,269) shares with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders’ decision to redeem its own shares shall be taken by unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares”.

(ii) article 14 “Meetings of the board of managers” of the Articles shall be replaced and superseded as follows:

“ **Art. 14. Meetings of the board of managers.** Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members, including at least one manager A and at least one manager B, are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or e-mail.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls; provided, however, that such conference calls shall be initiated from the Grand Duchy of Luxembourg.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution”.

(iii) article 24 “Allocation of profits” of the Articles shall be replaced and superseded as follows:

“ **Art. 24. Allocation of profits.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company’s nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or in case of plurality of managers, the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the board of managers or by an extraordinary general meeting of the members, as the case may be.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened”.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby declares that, upon request of the appearing company, represented as set out above, the present deed is made in English and translated in French, and, in case of discrepancies between the English and the French versions, it is hereby agreed that the English version shall prevail.

IN WITNESS WHEREOF, the present deed has been made in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the date first above written.

It is hereby confirmed that the present original deed has been read to the proxy holder of the appearing company, who is known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L’an deux mille quinze, le vingt-septième jour du mois d’octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire résidant à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Industry Capital Holdings International Real Estate, L.P., une société constituée sous les lois des Îles Caïmans, dont le siège social est sis c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Îles Caïmans, inscrite au Registrar of Exempted Limited Partnerships des Îles Caïmans sous le numéro IT 79924 (l’«Associé Unique»),

représentée par Peggy Simon, clerc de notaire de l’étude de Maître Henri Beck, ayant son adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration.

Laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

L’Associé Unique, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d’acter que:

I. L’Associé Unique est le seul associé de la société Industry Capital Holdings International Real Estate S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, dont le siège social est sis 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au capital social de 12.500,- EUR, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 195776, constituée suivant acte reçu par Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 mars 2015, et publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations le 19 mai 2015, sous le numéro 1289, à la page 61852 (la «Société»).

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d’une valeur nominale de un Euro (1,- EUR) chacune.

III. L’Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes:

(i) annulation de la valeur nominale des parts sociales de la Société;

(ii) conversion en Dollars américains (USD) du capital social de la Société exprimé en Euro (EUR), en utilisant le taux de change EUR/USD suivant: 1,- EUR = 1,10155 USD, de sorte que l'actuel capital social est désormais fixé à treize mille sept cent soixante-neuf Dollars américains (13.769,- USD), représenté par treize mille sept cent soixante-neuf (13.769) parts sociales, sans valeur nominale;

(iii) rétablissement de la valeur nominale des parts sociales de la Société à une valeur nominale de un Dollar américain (1,- USD) chacune;

(iv) augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de douze mille cinq cents Dollars américains (12.500,- USD) afin de le porter de son montant actuel converti de treize mille sept cent soixante-neuf Dollars américains (13.769,- USD) à vingt-six mille deux cent soixante-neuf Dollars américains (26.269,-USD) par la création et l'émission de douze mille cinq cents (12.500) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de un Dollar américain (1,- USD) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»);

(v) souscription, intervention, allocation et paiement des Nouvelles Parts Sociales par apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents Dollars américains (12.500,- USD) (l'«Apport»);

(vi) modification subséquente de certains articles des statuts de la Société (les «Statuts») relatifs au changement de devise du capital social et à l'augmentation de capital social de la Société (article 6 «Capital social») ainsi qu'à plusieurs dispositions relatives au déroulement des réunions du conseil de gérance (article 14 «Réunions du conseil de gérance») et à la distribution des dividendes intérimaires au profit des associés de la Société (article 24 «Répartition des bénéfices»); et

(vii) divers.

IV. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique a décidé (i) d'annuler la valeur nominale des parts sociales de la Société; (ii) de convertir en Dollars américains le capital social de la Société exprimé en Euro (EUR), en utilisant le taux de change EUR/USD 1,- EUR = 1,10155 USD; et (iii) de rétablir la valeur nominale des parts sociales de la Société à un Dollar américain (1,- USD) chacune, de sorte que l'actuel capital social de la Société est désormais fixé à treize mille sept cent soixante-neuf Dollars américains (13.769,- USD), représenté par treize mille sept cent soixante-neuf (13.769) parts sociales d'une valeur nominale de un Dollar américain (1,- USD) chacune, qui remplace le montant exprimé en Euro du même capital social, étant précisé que le montant résiduel décimal de trente-sept centimes de Dollars américains (0,37 USD) sera alloué au compte de prime d'émission attaché aux parts sociales émises de la Société, l'Associé Unique détenant la totalité du capital social de la Société.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de douze mille cinq cents Dollars américains (12.500,- USD) afin de le porter de son montant actuel converti de treize mille sept cent soixante-neuf Dollars américains (13.769,- USD) à vingt-six mille deux cent soixante-neuf Dollars américains (26.269,- USD) par la création et l'émission des Nouvelles Parts Sociales, entièrement souscrites et payées par l'Associé Unique par l'Apport.

#### *Intervention - Souscription - Libération*

L'Associé Unique, agissant par son mandataire, déclare souscrire à l'intégralité des Nouvelles Parts Sociales par l'Apport.

#### *Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de l'Apport a été fournie au notaire soussigné sous forme d'un certificat de blocage des fonds. Une copie dudit document demeurera annexée au présent acte.

#### *Troisième résolution*

Suite aux résolutions susmentionnées, les articles suivants des Statuts sont modifiés pour avoir désormais la teneur suivante:

(i) « **Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à vingt-six mille deux cent soixante-neuf Dollars américains (26.269,- USD) représenté par vingt-six mille deux cent soixante-neuf (26.269) parts sociales d'une valeur nominale de un Dollar américain (USD 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100 %) du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées».

(ii) « **Art. 14. Réunions du conseil de gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnée dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres, incluant un gérant A et un gérant B, sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique, pourvu, toutefois, que ladite conférence téléphonique soit initiée du Grand-Duché de Luxembourg.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue.

Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

(iii) « **Art. 24. Répartition des bénéfices.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance.
2. ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. le conseil de gérance ou l'assemblée générale extraordinaire des associés, le cas échéant, est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 28 octobre 2015. Relation: GAC/2015/9151. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): C. PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 04 novembre 2015.

Référence de publication: 2015179128/252.

(150199504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

---

**Leeward Investment Company 2, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 138.064.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the fourteenth day of October.

Before us Maître Paul BETTINGEN, a civil law notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LEEWARD VENTURES SICAR S.C.A., a société en commandite par actions (S.C.A.) qualified as a société d'investissement en capital à risque (SICAR), with registered office at 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered with the Trade and Company Register of Luxembourg under the number B 110935 (hereafter mentioned as "the Principal" or "the Sole Partner"),

here represented by Mr. Florian Berthier, employee, residing professionally at 6 rue Adolphe in Luxembourg by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the person appearing and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

1- that LEEWARD INVESTMENT COMPANY 2 is a société à responsabilité limitée under Luxembourg law having its registered office at 6, rue Adolphe, L - 1116 Luxembourg, RCS Luxembourg B number 138064 has been incorporated pursuant to a deed enacted by notary Jean-Joseph Wagner, residing in Sanem on 14 April 2008, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1209 of 19 May 2008 (the "Company");

2- that the capital of the Company is set at fifty thousand euro (EUR 50,000.-) represented by two thousand (2,000) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

3- that Sole Partner is the owner of all the Company's shares and pronounces hereby the anticipated dissolution of the Company with immediate effect and puts it into liquidation and designates LEEWARD FUND MANAGEMENT LTD, a company under Nevis law having its registered office at Hunkins Plaza, Main Street, P.O. Box 556, Charleston -Nevis, company number C5939 as liquidator of the Company;

4- That Sole Partner states to fix at once the second and the third general meetings in accordance with article 151 of the law of August 10, 1915, concerning the commercial companies and to immediately hold them one after the other;

5- That the Sole Partner states to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company and requests the notary to enact his declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the closing of the liquidation have been duly accounted for; furthermore that with respect to possible liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, the Sole Partner irrevocably undertakes to pay all such possible liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid; that remaining assets, if any are allotted to the Sole Partner.

The report of the liquidator after having been signed "*ne varietur*" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities;

6- That the Sole Partner designates as liquidation auditor the société à responsabilité limitée LEEWARD VENTURES PARTNERS, with registered office at 16, rue Joseph Leydenbach L - 1947 Luxembourg, RCS Luxembourg B number 140.373 and the mission entrusts to it with a report on liquidation management.

7.- That after having taken knowledge of the liquidation auditor's report, the Sole Partner accepts the conclusions of the liquidation auditor's report, approves the liquidation accounts and gives full discharge, without reserve nor fore for-mentioned restriction to LEEWARD VENTURES PARTNERS, prenamed, for its work of supervision carried out this day.

The report of the liquidation auditor after having been signed "*ne varietur*" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities;

8.- The Sole Partner, acting in third assembly, pronounces the closing of the liquidation and states that the Company has definitively ceased existing.

9.- That full and whole discharge is given to the managers and the liquidator of the Company.

10.- That the books and documents of the Company shall be deposited during five years at 6, rue Adolphe, L - 1116 Luxembourg.

For the publications and deposits to be made, all capacities are conferred to the carrier of a forwarding of present.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil quinze, le quatorze octobre.

Pardevant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

LEEWARD VENTURES SICAR S.C.A., une société d'investissement en capital à risque (SICAR) sous forme de société en commandite par actions (S.C.A.), ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L - 1116 Luxembourg, enregistrée au Registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 110935 (ci-après le «Mandant» ou «l'Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Florian Berthier, employé privé demeurant professionnellement à Luxembourg au 6 rue Adolphe, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit

1- que LEEWARD INVESTMENT COMPANY 2 est une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L - 1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, RCS Luxembourg B numéro 138064, a été constituée suivant acte notarié reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, en date du 14 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1209 du 19 mai 2008 ( la «Société»);

2- que le capital social de la Société s'élève actuellement à cinquante mille euros (EUR 50.000,-), représenté par deux mille (2.000) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

3- que l'Associé Unique, étant la seule propriétaire des parts sociales dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et désigne LEEWARD FUND MANAGEMENT LTD, une société de droit de Nevis ayant son siège social à Hunkins Plaza, Main Street, P.O. Box 556, Charleston - Nevis, numéro de société C5939, en qualité de liquidateur de la Société;

4- que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

5- que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre l'Associé Unique déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé; que l'actif éventuel restant est réparti à l'Associé Unique.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée «ne varietur» par la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

6- que l'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation la société à responsabilité limitée LEEWARD VENTURES PARTNERS, avec siège social au 16, rue Joseph Leydenbach L - 1947 Luxembourg, RCS Luxembourg B 140.373 et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion de la liquidation.

7- qu'après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à LEEWARD VENTURES PARTNERS, prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signée «ne varietur» par la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

8- que l'Associé Unique constitué en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

9- que décharge pleine et entière est donnée aux gérants et au liquidateur de la Société pour l'exercice de leur mandat.

10- que les livres et documents de la Société seront déposés pendant cinq ans à L - 1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la personne comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.  
Signé: Florian Berthier, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 20 octobre 2015. 1LAC/2015/33324. Reçu 75.-€.

*Le Receveur* (signé): Paul Molling

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 novembre 2015.

Référence de publication: 2015179182/115.

(150199605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

---

**Europ Infos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 81.202.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2015180424/11.

(150200982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2015.

---

**M&G Real Estate Finance 2 Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 267.604.790,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 171.314.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of October.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch,

THERE APPEARED:

M&G Real Estate Debt Fund II LP, a Guernsey limited partnership having its registered office at 3<sup>rd</sup> Floor, La Plaiderie Chambers, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WG, recorded with the Guernsey Registry under number 1736,

in its capacity as sole shareholder of M&G Real Estate Finance 2 Co. S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 171.314 (the "Company"), incorporated by a deed drawn up by Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on 31 August 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2483 of 5 October 2012. The articles of association (the "Articles") were last amended by a deed of the undersigned notary on 19 October 2015, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

here represented by Ms Edilaine Judge, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Guernsey, on 26 October 2015.

Said proxy, after having been signed *in varietur* by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. M&G Real Estate Debt Fund II LP is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the Company;

II. The Company's share capital is presently fixed at two hundred and sixty five thousand, seven hundred and eighty one Pounds Sterling and two hundred and fifty six thousandths (GBP 265,781.256) represented by two hundred and sixty five million, seven hundred and eighty one thousand two hundred and fifty six (265,781,256) shares having a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of one thousand, eight hundred and twenty three Pounds Sterling and five hundred and thirty four thousandths (GBP 1,823.534) in order to raise it from its current amount of two hundred and sixty five thousand, seven hundred and eighty one Pounds Sterling and two hundred and fifty six thousandths (GBP 265,781.256) represented by two hundred and sixty five million, seven hundred and eighty one thousand two hundred and fifty six (265,781,256) shares in registered form with a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each, to two hundred and sixty seven thousand, six hundred and four Pounds Sterling and seven hundred and ninety thousandths (GBP 267,604.790) represented by two hundred and sixty seven million, six hundred and four thousand, seven hundred and ninety (267,604,790) shares, through the issue of one million, eight hundred and twenty three thousand, five hundred and thirty four (1,823,534) shares having a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each.

### *Subscription - Payment*

The one million, eight hundred and twenty three thousand, five hundred and thirty four (1,823,534) new shares are subscribed by the Sole Shareholder at a total price of one million, eight hundred and twenty three thousand, five hundred and thirty four Pounds Sterling (GBP 1,823,534), out of which:

- One thousand, eight hundred and twenty three Pounds Sterling and five hundred and thirty four thousandths (GBP 1,823.534) are allocated to the share capital, and
- One million, eight hundred and twenty one thousand, seven hundred and ten Pounds Sterling and four hundred and sixty six thousandths (GBP 1,821,710.466) are allocated to the share premium.

The one million, eight hundred and twenty three thousand, five hundred and thirty four (1,823,534) new shares are fully paid up in cash by the Sole Shareholder, so that the total amount of one million, eight hundred and twenty three thousand, five hundred and thirty four Pounds Sterling (GBP 1,823,534) is at the free disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

### *Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.1.** The Company's share capital is set at two hundred and sixty seven thousand, six hundred and four Pounds Sterling and seven hundred and ninety thousandths (GBP 267,604.790) represented by two hundred and sixty seven million, six hundred and four thousand, seven hundred and ninety (267,604,790) shares having a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each.”

The rest of article 5 and the articles of incorporation of the Company remain unchanged.

### *Estimated costs*

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately two thousand seven hundred euro (EUR 2,700.-).

### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxy holder signed together with the notary the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch,

#### **A COMPARU**

M&G Real Estate Debt Fund II LP, un Guernsey limited partnership ayant son siège social au 3<sup>ème</sup> étage, La Plaiderie Chambers, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WG, immatriculé au Guernsey Registry sous le numéro 1736,

en sa capacité d'associé unique de M&G Real Estate Finance 2 Co. S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.314 (ci-après la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 31 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2483 du 5 octobre 2012. Les statuts de la Société (ci-après les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois par le notaire soussigné en date du 19 octobre 2015, pas encore publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

ici représenté par Mme Edilaine Judge, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernsey, le 26 octobre 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire soussigné et la mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. M&G Real Estate Debt Fund II LP est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la Société;

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à deux cent soixante-cinq mille, sept cent quatre-vingt-un livres sterling et deux cent cinquante-six millièmes (GBP 265.781,256) représentés par deux cent soixante-cinq millions sept cent quatre-vingt-un mille deux cent cinquante-six (265.781.256) parts sociales, d'une valeur nominale d'un millième de livres sterling (GBP 0,001) chacune.

Sur ceci, la partie comparante, représentée par sa mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de mille huit cent vingt-trois livres sterling et cinq cent trente-quatre millièmes (GBP 1.823,534) pour le porter de son montant actuel de deux cent soixante-cinq mille, sept cent quatre-vingt-un livres sterling et deux cent cinquante-six millièmes (GBP 265.781,256) représentés par deux cent soixante-cinq millions sept cent quatre-vingt-un mille deux cent cinquante-six (265.781.256) parts sociales, d'une valeur nominale d'un millième de livres sterling (GBP 0,001) chacune, jusqu'à deux cent soixante-sept mille six cent quatre livres sterling et sept cent quatre-vingt-dix millièmes (GBP 267.604,790) représentés par deux cent soixante-sept million six cent quatre mille sept cent quatre-vingt-dix (267.604.790) parts sociales par l'émission de un million huit cent vingt-trois mille cinq cent trente-quatre (1.823.534) parts sociales d'une valeur nominale d'un millième de livres sterling (GBP 0,001) chacune.

#### *Souscription - Libération*

Les un million huit cent vingt-trois mille cinq cent trente-quatre (1.823.534) nouvelles parts sociales sont souscrites par l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-dessus, pour un montant de un million huit cent vingt-trois mille cinq cent trente-quatre livres sterling (GBP 1.823.534) dont:

- mille huit cent vingt-trois livres sterling et cinq cent trente-quatre millièmes (GBP 1.823,534) sont alloués au capital social; et

- un million huit cent vingt-et-un mille sept cent dix livres sterling et quatre cent soixante-six millièmes (GBP 1.821.710,466) sont alloués à la prime d'émission.

Les un million huit cent vingt-trois mille cinq cent trente-quatre (1.823.534) nouvelles parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire par l'Associé Unique, de sorte que le montant total de un million huit cent vingt-trois mille cinq cent trente-quatre livres sterling (GBP 1.823.534) est à la libre disposition de la Société tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'Associée Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" 5.1. Le capital social de la Société est fixé à la somme de deux cent soixante-sept mille six cent quatre livres sterling et sept cent quatre-vingt-dix millièmes (GBP 267.604,790) représentés par deux cent soixante-sept million six cent quatre mille sept cent quatre-vingt-dix (267.604.790) parts sociales, d'une valeur nominale d'un millième de livres sterling (GBP 0,001) chacune."

Le reste de l'article 5 et des statuts de la Société demeure inchangé.

#### *Évaluation des frais*

Le montant total des frais, charges, rémunérations ou dépenses, sous toute forme qu'ils soient, qui incombent à la Société ou qui seront facturés à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à deux mille sept cents euros (EUR 2.700,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. JUDGE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 28 octobre 2015. Relation: DAC/2015/18134. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur (signé): THOLL.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 03 novembre 2015.

Référence de publication: 2015179205/145.

(150199103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

---

**Tony-Trans. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-4520 Niederkorn, 34, rue des Pruniers.  
R.C.S. Luxembourg B 201.150.

—  
STATUTS

L'an deux mille quinze.

Le vingt-et-un octobre.

Pardevant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange.

A COMPARU

Monsieur Antonio José DUARTE DOS SANTOS, chauffeur, né à Vila Velha de Rodão, le 31 juillet 1974, demeurant à L-4520 Niederkorn, 34, rue des Pruniers

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qu'il déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:  
Tony-Trans. S. à r.l.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de transport routier national et international de marchandises.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi dans la commune de Differdange.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à VINGT-DEUX MILLE EUROS (EUR 22.000,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de DEUX CENT VINGT EUROS (EUR 220,-) chacune.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 6.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

**Art. 7.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

**Art. 8.** Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

**Art. 9.** Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 11.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

**Art. 12.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

*Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur Antonio José DUARTE DOS SANTOS, prénommé, .....	100
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES .....	100

Toutes les parts ont été libérées intégralement par l'apport en nature d'un camion DAF CF 85 430, détaillé dans la facture en annexe, évalué par le comparant à vingt-deux mille euros (22.000,-EUR). Le comparant déclare que l'apport se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

*Frais*

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE EUROS (EUR 1.000,-).

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Les statuts de la société ainsi arrêtés, le comparant, unique associé de la société, se considérant comme réuni en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

I.- Est nommé gérant technique de la société: Madame Lurdes PEREIRA DA SILVA, femme de charge, né à Marvila Lisboa (Portugal), le 09 mars 1966, demeurant à L-4595 Differdange, 26, rue Kalekerbach.

II.- Est nommée gérante administratif de la société: Monsieur Antonio José DUARTE DOS SANTOS, prénommé.

III.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des gérants.

IV.- Le siège social de la société se trouve à: L-4520 Nieder Korn, 34, rue des Pruniers.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Duarte Dos Santos, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 octobre 2015. Relation: EAC/2015/24609. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015179386/71.

(150199647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

**M&G Real Estate Finance 3 Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 286.704.886,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.632.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of October.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch,

## THERE APPEARED:

M&G Real Estate Debt Fund III LP, a Guernsey limited partnership having its registered office at 3<sup>rd</sup> Floor, La Plaiderie Chambers, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WG, recorded with the Guernsey Registry under number 1746,

in its capacity as sole shareholder of M&G Real Estate Finance 3 Co. S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 172.632 (the "Company"), incorporated by a deed drawn up by Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on 22 October 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2978 of 7 December 2012. The articles of association (the "Articles") were last amended by a deed of the undersigned notary on 19 October 2015, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

here represented by Ms Edilaine Judge, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Guernsey on 26 October 2015.

Said proxy, after having been signed *in varietur* by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. M&G Real Estate Debt Fund III LP is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the Company;

II. The Company's share capital is presently fixed at two hundred and eighty two thousand, and eighty two Pound Sterling and four hundred and ninety thousandths (GBP 282,082.490), represented by two hundred and eighty two million, eighty two thousand, four hundred and ninety (282,082,490) shares having a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

Increase the Company's share capital by an amount of four thousand six hundred and twenty two Pounds Sterling and three hundred and ninety six thousandths (GBP 4,622.396) in order to raise it from its current amount of two hundred and eighty two thousand, and eighty two Pound Sterling and four hundred and ninety thousandths (GBP 282,082.490), repre-

sented by two hundred and eighty two million, eighty two thousand, four hundred and ninety (282,082,490) shares in registered form with a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each to two hundred and eighty six thousand, seven hundred and four Pound Sterling and eight hundred and eighty six thousandths (GBP 286,704.886), represented by two hundred and eighty six million, seven hundred and four thousand, eight hundred and eighty six (286,704,886) shares, through the issue of four million, six hundred and twenty two thousand, three hundred and ninety six (4,622,396) shares having a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each.

#### *Subscription-Payment*

The four million, six hundred and twenty two thousand, three hundred and ninety six (4,622,396) new shares are subscribed by the Sole Shareholder at a total price of four million, six hundred and twenty two thousand, three hundred and ninety six Pound Sterling (GBP 4,622,396), out of which:

- Four thousand, six hundred and twenty two Pounds Sterling and three hundred and ninety six thousandths (GBP 4,622.396) are allocated to the share capital, and

- Four million, six hundred and seventeen thousand, seven hundred and seventy three Pound Sterling and six hundred and four thousandths (GBP 4,617,773.604) are allocated to the share premium.

The four million, six hundred and twenty two thousand, three hundred and ninety six (4,622,396) new shares are fully paid up in cash by the Sole Shareholder, so that the total amount of four million, six hundred and twenty two thousand, three hundred and ninety six Pound Sterling (GBP 4,622,396) is at the free disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.1.** The Company's share capital is set at two hundred and eighty six thousand, seven hundred and four Pound Sterling and eight hundred and eighty six thousandths (GBP 286,704.886), represented by two hundred and eighty six million, seven hundred and four thousand, eight hundred and eighty six (286,704,886) shares having a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each.”

The rest of article 5 and the articles of incorporation of the Company remain unchanged.

#### *Estimated costs*

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately three thousand five hundred euro (EUR 3,500.-)

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxy holder signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch,

#### **A COMPARU**

M&G Real Estate Debt Fund III LP, un Guernsey limited partnership ayant son siège social au 3<sup>ème</sup> étage, La Plaiderie Chambers, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WG, immatriculé au Guernsey Registry sous le numéro 1746,

en sa capacité d'associé unique de M&G Real Estate Finance 3 Co. S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.632 (ci-après la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 22 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2978 du 7 décembre 2012. Les statuts de la Société (ci-après les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois par le notaire soussigné en date du 19 octobre 2015, pas encore publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

ici représenté par Mme Edilaine Judge, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Guernsey en date du 26 octobre 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire soussigné et la mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. M&G Real Estate Debt Fund III LP est l'associé unique (l' «Associé Unique») de la Société;

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à deux cent quatre-vingt-deux mille quatre-vingt-deux livres sterling et quatre cent quatre-vingt-dix millièmes (GBP 282.082,490) représentés par deux cent quatre-vingt-deux millions quatre-vingt-deux mille quatre cent quatre-vingt-dix (282.082.490) parts sociales, d'une valeur nominale d'un millième de livres sterling (GBP 0,001) chacune.

Sur ceci, la partie comparante, représentée par sa mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre mille six cent vingt-deux livres sterling et trois cent quatre-vingt-seize millièmes (GBP 4.622,396) pour le porter de son montant actuel de deux cent quatre-vingt-deux mille quatre-vingt-deux livres sterling et quatre cent quatre-vingt-dix millièmes (GBP 282.082,490) représentés par deux cent quatre-vingt-deux millions quatre-vingt-deux mille quatre cent quatre-vingt-dix (282.082.490) parts sociales, d'une valeur nominale d'un millième de livres sterling (GBP 0,001) chacune, jusqu'à deux cent quatre-vingt-six mille sept cent quatre livres sterling et huit cent quatre-vingt-six millièmes (GBP 286.704,886) représentés par deux cent quatre-vingt-six millions sept cent quatre mille huit cent quatre-vingt-six (286.704.886) parts sociales par l'émission de quatre millions six cent vingt-deux mille trois cent quatre-vingt-seize (4.622.396) parts sociales d'une valeur nominale d'un millième de livres sterling (GBP 0,001) chacune.

#### *Souscription-Libération*

Les quatre millions six cent vingt-deux mille trois cent quatre-vingt-seize (4.622.396) nouvelles parts sociales sont souscrites par l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-dessus, pour un montant de quatre millions six cent vingt-deux mille trois cent quatre-vingt-seize livres sterling (GBP 4.622.396) dont:

- quatre mille six cent vingt-deux livres sterling et trois cent quatre-vingt-seize millièmes (GBP 4.622,396) sont alloués au capital social; et

- quatre millions six cent dix-sept mille sept cent soixante-treize livres sterling et six cent quatre millièmes (GBP 4.617.773,604) sont alloués à la prime d'émission.

Les quatre millions six cent vingt-deux mille trois cent quatre-vingt-seize (4.622.396) nouvelles parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire par l'Associée Unique, de sorte que le montant total de quatre millions six cent vingt-deux mille trois cent quatre-vingt-seize livres sterling (GBP 4.622.396) est à la libre disposition de la Société tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de deux cent quatre-vingt-six mille sept cent quatre livres sterling et huit cent quatre-vingt-six millièmes (GBP 286.704,886) représentés par deux cent quatre-vingt-six millions sept cent quatre mille huit cent quatre-vingt-six (286.704.886) parts sociales, d'une valeur nominale d'un millième de livres sterling (GBP 0,001) chacune."

Le reste de l'article 5 et des statuts de la Société demeure inchangé.

#### *Evaluation des frais*

Le montant total des frais, charges, rémunérations ou dépenses, sous toute forme qu'ils soient, qui incombent à la Société ou qui seront facturés à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses noms, prénom usuel, état et demeure celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. JUDGE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 28 octobre 2015. Relation: DAC/2015/18135. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

*Le Receveur (signé): THOLL.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 03 novembre 2015.

Référence de publication: 2015179206/144.

(150199110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

**Musel Link a.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2651 Luxembourg, 27, rue Saint Ulric.

R.C.S. Luxembourg F 10.573.

—  
STATUTS

Entre les soussignés, membres associés fondateurs,

1. Mme Gisela ACHENBACH épouse PARIS, artiste, de nationalité allemande, demeurant à L-7307 Steinsel, 77, rue Basse,
2. Mme Ivana CEKOVIC, artiste visuelle, chargée de cours, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-5711 Aspelt, 2, um Flouer,
3. M. Sylvain DIVO, sculpteur, de nationalité française, demeurant à F-57480 Kerling-les-Sierck, 3, rue des Champs,
4. Mme Florence HOFFMANN, artiste plasticienne, de nationalité luxembourgeoise et française, demeurant à L-2651 Luxembourg, 27, rue Saint Ulric,
5. Mme Marie-Pierre KIRPACH - SPELTZ, artiste - graveur, chargée de cours, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-3318 Bergem, 8, Op Felsduerf,
6. Mme Lidia MARKIEWICZ, artiste-peintre, chargée de cours, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-1112 Luxembourg, 46, rue de l'Acierie,
7. M. Marc MODERT, docteur en droit, demeurant à L-1919 Luxembourg, 10, rue Laurent, de nationalité luxembourgeoise,

réunis le 23 octobre 2015 est créée et constituée l'association sans but lucratif sous la dénomination «Musel Link a.s.b.l.», régie par les statuts ci-après, pour une durée illimitée, unanimement approuvés.

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association est dénommée «Musel Link a.s.b.l.», association sans but lucratif, avec siège social à L-2651 Luxembourg, 27, rue Saint Ulric.

**Art. 2.** L'association a pour objet l'introduction et la propagation durable de l'art contemporain dans le paysage culturel de la région Mosellane.

**Art. 3.** L'association réalisera son objet par

- l'organisation de manifestations et d'événements liés aux arts contemporains dans la région mosellane,
- la création d'un festival annuel d'art miniature dans la région de la Moselle luxembourgeoise,
- la collaboration régionale, nationale et internationale entre professionnels, créateurs d'art d'aujourd'hui,
- l'organisation de conférences, séminaires, expositions, ateliers in situ,
- les contacts avec les autorités nationales, celles implantées dans la Grande Région, au niveau international et avec les associations poursuivant des objets similaires.

**Art. 4.** L'association comprend des membres associés et des membres adhérents.

Les membres associés ont seuls les droits prévus par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Leurs noms figurent sur la liste déposée annuellement au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

Ils prennent part aux assemblées générales.

Le nombre minimum des membres associés est de trois (3).

Leur nombre maximum sera fixé par chaque assemblée générale annuelle pour l'année en cours.

Le nombre maximum fixé l'année précédente ne pourra être augmenté qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Les membres associés paient une cotisation annuelle qui est fixée par l'assemblée générale sans pouvoir être supérieure à 150.- €.

Les cotisations couvrent l'exercice social qui commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

Toute personne désirant faire partie de l'association comme membre associé adressera au conseil d'administration une demande écrite. Le conseil d'administration se prononcera sur la demande au scrutin secret et à la majorité absolue dans sa prochaine réunion.

**Art. 5.** En dehors des membres associés l'association admet des membres adhérents qui n'ont pas le droit de vote aux assemblées générales.

Sont admises comme membres adhérents toutes personnes honorables qui en font la demande au conseil d'administration.

**Art. 6.** La qualité de membre associé et celle de membre adhérent se perdent:

- a) par la démission volontaire
- b) dans le cas d'un membre associé par le non-paiement des cotisations annuelles dans les deux mois de la présentation des quittances,
- c) par la décision d'exclusion à prononcer contre celui dont la conduite pourrait discréditer l'association ou qui refuserait de se conformer aux statuts ou aux décisions du conseil d'administration ou de l'assemblée générale.

La mesure d'exclusion ne pourra être appliquée sans que l'intéressé n'ait été appelé à fournir ses explications.

L'exclusion d'un membre adhérent sera prononcée par le conseil d'administration.

Celle d'un membre associé est de la compétence de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix de membres associés présents ou représentés.

Le membre démissionnaire ou exclu ne peut réclamer le remboursement des cotisations versées par lui.

Il devra restituer la carte de membre ainsi que les documents émis à son nom.

**Art. 7.** L'assemblée générale réunit les membres associés et agit dans l'intérêt de l'ensemble des membres de l'association.

L'assemblée générale est l'organe décisionnel de l'association.

Elle exerce toutes les attributions qui en application des présents statuts ou de la loi ne sont pas confiées à un autre organe.

Elle est appelée exclusivement à délibérer sur les objets et à décider des objets ci-après:

- la modification des statuts,
- la nomination, le renouvellement et la révocation des administrateurs,
- l'approbation des rapports des administrateurs, des budgets prévisionnels et décomptes annuels, 3
- la décharge à accorder aux administrateurs, la détermination des cotisations annuelles à payer par les membres associés dans les limites prévues par les présents statuts,
- l'exclusion de membres associés,
- la dissolution, la liquidation et la dévolution des biens de l'association, l'affectation de l'actif net.

Les assemblées générales sont ordinaires ou extraordinaires.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an et cela à l'occasion de la clôture de l'année sociale pendant le premier semestre de l'année consécutive.

Le conseil d'administration peut en tous temps convoquer l'assemblée générale; il doit la convoquer sur demande écrite émanant d'un cinquième des membres associés.

Les convocations doivent mentionner l'ordre du jour.

Elles sont faites par avis postal par le président du conseil d'administration ou en son absence par le vice-président.

En cas d'empêchement du président ou vice-président, l'assemblée générale choisit son président à la majorité absolue des voix.

L'assemblée générale délibère, quel que soit le nombre des membres associés présents ou représentés, sous réserve des dispositions de l'article 12 des présents statuts.

Tous les membres associés ont un droit de vote égal.

Le vote par procuration est admis, sous forme de mandat écrit.

Le mandataire doit lui-même être membre associé et ne peut représenter plus d'un autre membre.

Le vote a lieu au scrutin secret, sauf décision contraire à prendre par l'assemblée.

Les résolutions sont prises à la majorité absolue des membres associés présents ou représentés.

Les résolutions de l'assemblée générale sont inscrites dans un registre et signées par les membres associés qui ont rempli les fonctions de président et de secrétaire de l'assemblée.

Le conseil d'administration porte les résolutions de l'assemblée générale à la connaissance des membres associés et des tiers par communiqué de presse, et il les inscrit dans un registre tenu au siège de l'association.

Les membres adhérents peuvent prendre part aux assemblées générales, mais n'ont pas le droit de voter.

**Art. 8.** L'association est gérée par un conseil d'administration composé de cinq (5) membres au moins et de neuf (9) au plus choisis parmi les membres associés et élus par l'assemblée générale pour une durée de trois (3) ans.

L'assemblée générale peut les révoquer à tout moment.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Toute candidature est proposée à l'assemblée générale par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et un ou deux vice-présidents.

**Art. 9.** Le conseil d'administration a tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts.

Le conseil d'administration gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires.

Il représente l'association en justice en agissant ou en défendant.

Il soumet tous les ans à l'approbation de l'assemblée générale le compte de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

Il peut acquérir, aliéner, échanger, hypothéquer les biens de l'association.

Il peut conclure des emprunts, conclure des baux de toute durée, pourvoir au placement des fonds disponibles.

Il dresse les comptes annuels et le projet de budget de l'exercice à venir.

Il édicte les règlements nécessaires.

Il peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs concernant la gestion journalière des affaires de l'association, à l'exclusion de tous autres pouvoirs, à l'un de ses membres ou même, avec l'autorisation afférente de l'assemblée générale, à un tiers.

**Art. 10.** Le conseil d'administration se réunit au moins 2 fois par an et au cas où l'un des administrateurs en exprime le désir.

Il est loisible aux administrateurs de se faire représenter par un autre membre du conseil d'administration sous forme d'un mandat écrit.

Un administrateur ne peut représenter qu'un seul autre administrateur.

Ses décisions, pour être valables, exigent la présence de quatre administrateurs au moins.

Les résolutions sont prises à la majorité absolue des voix des administrateurs présents ou représentés en vertu d'un mandat donné à un membre du conseil d'administration.

En cas de parité de voix, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

#### **Art. 11. Dispositions financières.**

Les ressources de l'association se composent notamment:

- des cotisations de ses membres,
- des subventions qui pourraient lui être accordées par l'Etat ou les collectivités publiques,
- du revenu de ses biens,
- des sommes perçues en contrepartie des prestations fournies par l'association,
- de toutes autres ressources autorisées par les textes législatifs et réglementaires,
- de dons et de toutes contributions remises à l'association par les différents prestataires de services auxquels, éventuellement, l'association pourrait faire appel.

Ladite énumération n'est qu'indicative et donc non limitative.

Les livres, les comptes et la caisse font l'objet d'un contrôle par deux réviseurs de caisse désignés par l'assemblée générale.

Conformément à la loi, il ne sera pas procédé à des répartitions de bénéfice.

**Art. 12.** L'assemblée générale extraordinaire ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts qui si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans les avis de convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres associés.

Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres associés ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer, quel que soit le nombre des membres associés présents, sous réserve de l'homologation de la décision par le Tribunal civil.

En cas de modification à apporter à l'un des objets de l'association, il sera procédé en conformité avec l'article 8, alinéa 3 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**Art. 13.** Les conditions énoncées à l'article 20 de la modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif sont à respecter.

En cas de dissolution de l'association, l'actif net sera affecté, après liquidation du passif, à une fondation de droit luxembourgeois ou à une association sans but lucratif reconnue d'utilité publique par arrêté grand-ducal poursuivant une activité dans le domaine des arts.

L'assemblée générale qui décidera de la dissolution, désignera au regard des conditions ci-dessus, la fondation de droit luxembourgeois ou l'association sans but lucratif bénéficiaires de l'actif net restant et confiera au collège des liquidateurs à désigner l'exécution desdites dispositions.

En cas de dissolution judiciaire, la décision sur l'affectation du patrimoine net appartiendra aux tribunaux.

**Art. 14.** Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à l'association en raison de sa constitution sont estimés à environ 700.-€.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le 23 octobre 2015.

Signatures.

Référence de publication: 2015179223/163.

(150199469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

**Maison PT 2 S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 172.901.

**Maison PT 2 S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 172.901.

L'an deux mille quinze, le vingt-sixième jour du mois d'octobre.

Par devant nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Kathy MENDOZA, née le 22 octobre 1955 à Oklahoma (Etats-Unis d'Amérique), demeurant à 201 Bentley Circle, Los Angeles, CA 90049 (Etats-Unis d'Amérique) («l'Actionnaire Unique»),

en sa qualité d'actionnaire unique de «MAISON PT 2 S.A.», une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 172.901, constituée suivant acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, en date du 21 Novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3092 du 27 décembre 2012 et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, en date du 21 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 362 du 14 février 2013 (la «Société»),

ici représentée par Ludovic Petit, demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Paris le 25 septembre 2015.

La prédite procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

L'Actionnaire Unique a reconnu être pleinement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification du statut de la société, afin de soumettre la société aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial («SPF»).

2. Modification subséquente des articles 1 et 21 des statuts de la Société pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme sous la forme d'une société de gestion de patrimoine familial, en abrégé «SPF», portant la dénomination de «MAISON PT 2 S.A., SPF».

« **Art. 21**. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

3. Divers.

L'Actionnaire Unique a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Actionnaire Unique décide de changer le statut de la société et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007, sous la forme d'une société anonyme.

*Seconde résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'Actionnaire Unique décide de modifier les articles 1 et 21 des statuts de la Société pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société de gestion de patrimoine familial, en abrégé «SPF», sous la forme d'une société anonyme portant la dénomination de «MAISON PT 2 S.A., SPF».

« **Art. 21**. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la personne comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise, et qu'à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française primera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

**Follows the english version of the preceding text:**

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of October.

Before us, Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mrs Kathy MENDOZA, born on October 22, 1955 in Oklahoma (United States of America), residing at 201 Bentley Circle, Los Angeles, CA 90049 (United States of America) («the Sole Shareholder»),

in its capacity as sole shareholder of “MAISON PT 2 S.A.”, a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172.901, incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, dated 21 November 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 27 December 2012 number 3092, and whose articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, dated 21 December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 14 February 2013 number 362 (the “Company”),

duly represented by Ludovic Petit, residing professionally at L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, by virtue of a proxy given under private seal in Paris on 25 September 2015.

Said proxy, signed “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1. Amendment of the statute of the company, in order to apply the provisions of the law of 11 May 2007 relative on family real estate management companies (“sociétés de gestion de patrimoine familial (SPF)”);

2. Subsequent modification of the articles 1 and 21 of the articles of association to put them in line with the resolution taken under the here-above point 1;

“ **Art. 1.** There exists a public limited company “société anonyme” in the form of a family estate management company and under the name of “MAISON PT 2 S.A., SPF”. “Art. 21 The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended and the law of May 11, 2007 on family real estate management companies (“sociétés de gestion de patrimoine familial (SPF)”) shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.”

3. Miscellaneous.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolves to amend the statute of the company, in order to apply the provisions of the law of 11 May 2007 relative on family real estate management companies (“sociétés de gestion de patrimoine familial (SPF)”).

*Second resolution*

The meeting resolves to subsequently amend articles 1 and 21 of the articles of association, which shall now read as follows:

“ **Art. 1.** There exists a public limited company “société anonyme” in the form of a family estate management company and under the name of “MAISON PT 2 S.A., SPF”. ”

“ **Art. 21.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended and the law of May 11, 2007 on family real estate management companies (“sociétés de gestion de patrimoine familial (SPF)”) shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.”

### Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand euros (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the French text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Signé: L. PETIT, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 28 octobre 2015. Relation: DAC/2015/18073. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur* (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 03 novembre 2015.

Référence de publication: 2015179227/113.

(150199062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

---

### TCF Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3429 Dudelange, 147, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 201.146.

### STATUTS

L'an deux mille quinze.

Le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

#### ONT COMPARU:

1.- Monsieur Francis PETOT, indépendant, demeurant à F-77700 Serris, 1, Sente des Communes.

2.- Monsieur Stéphane LOCATELLI, électricien réseau informatique, demeurant à F-54730 Gorcy, 41, Rue Haute.

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par les lois afférentes et par les présents statuts.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la Loi du 10 août 1915, la Loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la prestation de services ainsi que la formation dans les domaines du développement personnel et professionnel, du coaching organisationnel et individuel, incluant des interventions en entreprises et plus généralement auprès de ses clients, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire tous actes, prestations, transactions, entreprises ou opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou encore financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer sa réalisation.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de «TCF DEVELOPMENT S. à r. l.».

**Art. 5.** Le siège social est établi à Dudelange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays, ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la Loi concernant les Sociétés Commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi qu'à des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Dans le cas de l'alinéa 2 le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant et, pour autant que les statuts le prévoient, aux autres héritiers légaux.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société, trois mois après une mise en demeure signifiée aux gérants par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Toutefois, pendant le dit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, sous réserve de la prescription de la dernière phrase de l'article 199 de la Loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales et ses modifications ultérieures, soit par un tiers agréé par eux, soit par la société elle-même, lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la société ou acceptées par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa / leur fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient, dans les formes prévues par l'article 193 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 16.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

### Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la Loi modifiée du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales se trouvent remplies.

### Souscription et libération du capital social

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Francis PETOT, pré-qualifié, Cinquante parts sociales . . . . .	50
2) Monsieur Stéphane LOCATELLI pré-qualifié, Cinquante parts sociales . . . . .	50
TOTAL: CENT parts sociales . . . . .	100

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

### Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

### Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille Euros (€ 1.000.-).

### Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Francis PETOT, indépendant, demeurant à F-77700 Serris, 1, Sente des Communes.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- Le siège social de la société est établi à L-3429 Dudelange, 147, Route de Burange.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. PETOT, S. LOCATELLI, Henri BECK

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 28 octobre 2015. Relation: GAC/2015/9132. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): C. PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 03 novembre 2015.

Référence de publication: 2015179395/120.

(150199439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

### **Motorcycle Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 61.523.

L'an deux mille quinze, le vingt-sixième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «MOTORCYCLE PARTNERS S.A.» (ci-après, la «Société»), ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 30, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 61.523, constituée par scission suivant acte reçu par le notaire Maître Jean-Paul Hencks, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 6 novembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 81 du 7 février 1998, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Maître Jean-Paul Hencks, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 13 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1188 du 12 novembre 2003 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Daniel REDING, expert-comptable, demeurant professionnellement au L-9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Tessy BODEVING, employée privée, demeurant professionnellement à L-9201 Diekirch, 4, rue Alexis Heck.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Daniel REDING, expertcomptable, demeurant professionnellement au L-9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour*

1. Transfert du siège social de l'adresse actuelle L-1330 Luxembourg, 30, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à l'adresse suivante L-9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société;

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura la teneur suivante:

**Art. 6.** «La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre, appelé «administrateur unique», jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateur(s) seront nommés par les actionnaire(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six années, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment par une résolution des actionnaire(s).»

3. Modification du pouvoir de signature des administrateurs et modification correspondante de l'article 13 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

**Art. 13.** «Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué pour ce qui concerne la gestion journalière.

La Société sera également engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.»

4. Révocation de Monsieur Andre Hercules VANDENBERG, Monsieur Albert VAN DEN DUNGEN et Monsieur Wilbert VAN GRINSVEN en tant qu'administrateurs de la Société;

5. Révocation de Monsieur Andre Hercules VANDENBERG en tant qu'administrateur délégué de la Société;

6. Nomination de Monsieur Petrus JOPPEN en tant que nouvel administrateur unique de la Société et fixation de la durée de son mandat;

7. Confirmation et renouvellement du mandat du commissaire aux comptes et fixation de la durée du mandat du commissaire aux comptes;

8. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, après délibération, l'assemblée générale extraordinaire prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-1330 Luxembourg, 30, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à l'adresse suivante L-9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy.

Afin de mettre les statuts en concordance, l'assemblée générale décide de modifier l'article 2, alinéa 1, des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

**Art. 2. (alinéa 1).** «Le siège social de la société est établi dans la commune d'Ettelbruck.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner à l'avenir la teneur suivante:

**Art. 6.** «La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre, appelé «administrateur unique», jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateur(s) seront nommés par les actionnaire(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six années, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment par une résolution des actionnaire(s).»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le pouvoir de signature des administrateurs et de modifier en conséquence l'article 13 des statuts de la Société pour lui donner à l'avenir la teneur suivante:

**Art. 13.** «Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué pour ce qui concerne la gestion journalière.

La Société sera également engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de révoquer Monsieur Andre Hercules VANDENBERG, né le 23 octobre 1956 à Klerksdorp Transvaal Zuid (Afrique), demeurant à 602, Marcus Drive, USA-75057 TX Lewisville, Monsieur Albert VAN DEN DUNGEN, né le 29 septembre 1960 à Valkenswaard (Pays-Bas), demeurant à NL-6021 Budel, 15, Asbroekweg ainsi que Monsieur Wilbert VAN GRINSVEN, né le 06 juin 1965 à Vlijmen (Pays-Bas), demeurant à 23401 FM 830, USA - 77378 Willis, en leur qualité d'administrateurs de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires décide de leur accorder décharge pour l'exécution de leur mandat.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de révoquer Monsieur Andre Hercules VANDENBERG, né le 23 octobre 1956 à Klerksdorp Transvaal Zuid (Afrique), demeurant à 602, Marcus Drive, USA-75057 TX Lewisville, en sa qualité d'administrateur déléguée de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires décide de leur accorder décharge pour l'exécution de leur mandat.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer Monsieur JOPPEN Petrus, né le 11 septembre 1948 à Leende (NL) et demeurant à NL-5595 XM Leende, Strijperdijk 3-B, en tant qu'administrateur unique de la Société.

La durée du mandat de l'administrateur unique, prénommé, prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2021, à moins qu'une assemblée générale des actionnaires n'en décide autrement.

#### *Septième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de confirmer et de renouveler le mandat de FIRELUX S.A., ayant son siège social à L-9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro de B 84.589, en tant que commissaire aux comptes de la Société.

La durée du mandat du commissaire aux comptes, prénommé, prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2021.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. REDING, T. BODEVING, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 27 octobre 2015. Relation: DAC/2015/18049. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur (signé): THOLL.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 03 novembre 2015.

Référence de publication: 2015179233/129.

(150198969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

---

**Round Hill Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 182.465.

---

Les statuts coordonnés au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015180085/9.

(150200265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

---

**Real Financing Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 123.422.

---

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour REAL FINANCING TWO S. à r.l.*

Référence de publication: 2015180089/10.

(150200391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

---

**BORSI Promotion Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2172 Luxembourg, 45, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 54.328.

---

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015181097/14.

(150202258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2015.

---

**T.M. S.à r.l, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12C, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 130.158.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015180183/9.

(150199851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

---

**Translate 4 U, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9415 Vianden, 19, rue de Huy.

R.C.S. Luxembourg B 100.500.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015180188/9.

(150199797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

---

**Application Security Consultants S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2734 Luxembourg, 25, rue de Wiltz.

R.C.S. Luxembourg B 171.468.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2015180258/10.

(150200739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2015.

**PATRIZIA Harald Fund Investment SCS, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 191.529.

Im Jahre zweitausend und fünfzehn, am siebendzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Hat eine außerordentliche Gesellschafterversammlung der Gesellschafter der PATRIZIA Harald Fund Investment SCS stattgefunden, eine Kommanditgesellschaft luxemburgischen Rechts (société en commandite simple) mit Sitz in 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handelsregister in Luxemburg unter der Nummer B 191529.

Es sind erschienen:

(1) PATRIZIA Harald GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts mit Sitz in Fuggerstraße 26, 86150 Augsburg, Deutschland, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Augsburg unter HRB 29934;

hier vertreten durch die Kanzlei Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats eingeschrieben in der Liste V des Barreau de Luxembourg, mit Gesellschaftssitz 33, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg (registre de commerce et des sociétés) unter der Nummer B 178291, hier vertreten durch Nadja SCHRADER, Rechtsanwältin, geschäftsansässig in Luxemburg.

(2) PATRIZIA Harald Fund Investment Verwaltung S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts (société à responsabilité limitée) mit Sitz in 2-4, rue Beck L-1222 Luxembourg Großherzogtum Luxemburg eingetragen im Handelsregister in Luxemburg unter der Nummer B 191539;

hier vertreten durch die Kanzlei Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats eingeschrieben in der Liste V des Barreau de Luxembourg, mit Gesellschaftssitz 33, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg (registre de commerce et des sociétés) unter der Nummer B 178291, hier vertreten durch Nadja SCHRADER, Rechtsanwältin, geschäftsansässig in Luxemburg.

Die PATRIZIA Harald GmbH und die PATRIZIA Harald Fund Investment Verwaltung S.à r.l. werden im Folgenden zusammen als die Gesellschafter bezeichnet.

Die ordnungsgemäß durch die Erschienene und den instrumentierenden Notar ne varietur unterschriebenen Vollmachten der Gesellschafter bleiben gegenwärtiger Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die vertretenen Gesellschafter haben den Notar gebeten, folgendes zu beurkunden:

I. dass sämtliche 100 (einhundert) Anteile der Gesellschaft, mit einem Nennwert von jeweils 125 EUR (einhundertfünfzig Euro), die das gesamte Stammkapital der Gesellschaft in Höhe von 12.500 EUR (zwölftausendfünfhundert Euro) darstellen, vertreten sind, und dass die gegenwärtige Gesellschafterversammlung somit rechtsgültig zusammgetreten ist und über alle Punkte der Tagesordnung rechtskräftig Beschlüsse fassen kann;

II. dass die Tagesordnung der Gesellschafterversammlung folgende Punkte enthält:

(1) Verzicht auf Einberufungsmodalitäten; und

(2) Neufassung des Gesellschaftsvertrages der Gesellschaft;

III. Sodann treffen die Gesellschafter folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Gesellschafter bestätigen, dass sie vorab ordnungsgemäß über die Tagesordnung informiert wurden und verzichten einstimmig auf alle Einberufungsmodalitäten. Die Sitzung ist damit ordnungsgemäß einberufen und kann wirksam über die Tagesordnungspunkte beschließen.

*Zweiter Beschluss*

Die Gesellschafter beschließen die Neufassung des Gesellschaftsvertrages der Gesellschaft, die insbesondere den Abschnitt über die Anteile der Gesellschaft ändert. Der Wortlaut des Gesellschaftsvertrages ist wie folgt:

**1. Art. 1. Form und Bezeichnung.** Es besteht hiermit zwischen den Zeichnern sowie allen zukünftigen Inhabern der in diesem Gesellschaftsvertrag ausgestellten Anteile eine Kommanditgesellschaft (société en commandite simple) unter der Bezeichnung "PATRIZIA Harald Fund Investment SCS" (die Gesellschaft).

**2. Art. 2. Sitz der Gesellschaft.**

2.1 Der Gesellschaftssitz befindet sich in Luxemburg-Stadt.

2.2 Innerhalb der Gemeinde, kann der Sitz der Gesellschaft durch Beschluss des Komplementärs verlegt werden. Durch Beschluss des Komplementärs können auch Filialen oder Geschäftsstellen, sowohl im Großherzogtum als auch im Ausland, gegründet werden.

**3. Art. 3. Dauer der Gesellschaft.** Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit errichtet.

**4. Art. 4. Zweck der Gesellschaft.**

4.1 Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und Unternehmen jeglicher Art sowie die Verwaltung und die Entwicklung von sämtlichen Beteiligungen.

4.2 Die Gesellschaft darf ferner Kredite an solche Gesellschaften vergeben bzw. von solchen Gesellschaften aufnehmen, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält, sowie an sonstige Gesellschaften, die derselben Unternehmensgruppe angehören, oder diese Gesellschaften in einer anderen Art und Weise unterstützen.

4.3 Die Gesellschaft darf sonst alle Aktivitäten ausführen, die direkt oder indirekt in Zusammenhang mit dem Gesellschaftszweck stehen, oder den Gesellschaftszweck fördern.

**5. Art. 5. Kapital der Gesellschaft.**

5.1 Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt 12.500 Euro eingeteilt in 1.250.000 Anteile mit einem Nominalwert von jeweils 0,01 EUR. Der Komplementär hält 12.500 Komplementäranteile. Die Kommanditanteile sind eingeteilt in 1.112.500 A-Stammanteile und 125.000 B-Stammanteile.

5.2 Die Gesellschafter sind mit den aus dem Anteilsregister der Gesellschaft ersichtlichen Kommanditanteilen am Kapital der Gesellschaft beteiligt und der Komplementär mit den Komplementäranteilen.

5.3 Die Gesellschafter erbringen ihre Kapitaleinlagen durch Geldeinlagen. Zu Nachschüssen oder sonstigen zusätzlichen Finanzierungsbeiträgen sind die Gesellschafter nicht verpflichtet.

5.4 Jeder Anteil gewährt eine Stimme hinsichtlich der Gesellschafterversammlung der Gesellschafter.

**6. Art. 6. Anteile.**

6.1 Die Gesellschaft erkennt nur einen Eigentümer pro Anteil an. Sollte das Eigentum an Anteilen aufgeteilt sein, müssen diejenigen, die ein Recht an diesen Anteilen geltend machen, einen gemeinsamen Bevollmächtigten ernennen, um die aus den Anteilen resultierenden Rechte gegenüber der Gesellschaft zu vertreten.

6.2 Anteile sind unter Gesellschaftern frei übertragbar. Eine Übertragung an einen Nichtgesellschafter kann nur mit Einwilligung aller Gesellschafter erfolgen. Die Übertragung der Anteile führt nicht zur Auflösung der Gesellschaft.

6.3 In Übereinstimmung mit Artikel 1690 des Code Civil, ist eine Abtretung gegenüber der Gesellschaft wirksam, wenn sie der Gesellschaft mitgeteilt wurde oder von ihr angenommen wurde.

**7. Art. 7. Gewinnbeteiligung.**

7.1 Jeder Stammanteil hat ein im Verhältnis zu der Gesamtzahl der Stammanteile stehendes Anrecht auf die Aktiva und die Gewinne der Gesellschaft. Komplementäre werden nicht an den Gewinnen der Gesellschaft beteiligt. Sie erhalten von der Gesellschaft eine angemessene Vergütung für die Verwaltung der Gesellschaft und den Ersatz ihrer Kosten und Auslagen.

7.2 Inhaber von B-Stammanteilen können ein Anrecht auf eine bevorzugte Beteiligung an den Gewinnen der Gesellschaft haben. Sie schulden der Gesellschaft im Gegenzug ihren fachlichen Rat ("Know-How") und den Zugang zu ihren beruflichen Kontakten. Die Einzelheiten dieser Rechte und Pflichten können durch Gesellschafterbeschluss geregelt werden.

7.3 Die mit der Geschäftsführung beauftragten Gesellschafter können jederzeit beschließen, Zwischendividenden an die Gesellschafter auszuzahlen.

**8. Art. 8. Haftung der Gesellschafter.**

8.1 Die Komplementäre haften unbeschränkt und gesamtschuldnerisch für die Gesellschaftsverpflichtungen.

8.2 Die Kommanditisten haften nur mit ihrer Kapitaleinlage.

8.3 Die Gläubiger oder Erben eines Gesellschafters können in keinem Fall die Versiegelung der Vermögensgegenstände der Gesellschaft erwirken.

**9. Art. 9. Geschäftsführung.**

9.1 Die Gesellschaft wird von ihrem Komplementär der PATRIZIA Harald Fund Investment Verwaltung S.à r.l., sowie von der PATRIZIA Harald GmbH, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts, als geschäftsführendem Kommanditisten (der geschäftsführende Kommanditist) verwaltet.

9.2 Im Außenverhältnis gegenüber Dritten ist ausschließlich der Komplementär befugt, im Namen der Gesellschaft im weitesten Sinne zu handeln und Geschäfte vorzunehmen, welche dem Zweck der Gesellschaft dienen. Die Gesellschaft wird des Weiteren rechtsgültig nur durch die Einzelunterschrift eines bevollmächtigten Vertreters des Komplementärs verpflichtet.

9.3 Kommanditisten sowie der geschäftsführende Kommanditist dürfen nicht an der Verwaltung der Gesellschaft im Außenverhältnis gegenüber Dritten im Sinne von 9.2 oben teilnehmen.

9.4 Im Falle von Geschäftsunfähigkeit, Liquidation bzw. einer sonstigen dauerhaften Situation, die den Komplementär daran hindert, als Geschäftsführer der Gesellschaft nach außen aufzutreten, wird die Gesellschaft nicht unmittelbar aufgelöst und liquidiert, vorausgesetzt, dass der geschäftsführende Kommanditist, die Verwaltungshandlungen gegenüber Dritten bis zur Abhaltung der Gesellschafterversammlung ausführt, welche der geschäftsführende Kommanditist innerhalb von fünfzehn (15) Tagen nach dem Ausscheiden des Komplementärs einberufen wird. Auf dieser Gesellschafterversammlung können die Gesellschafter einen neuen Komplementär in Übereinstimmung mit den Anforderungen an Beschlussfähigkeit und Mehrheit zur Änderung dieses Gesellschaftsvertrages ernennen, welcher die Gesellschaft im Sinne von 9.2 oben vertritt. Unterbleibt diese Ernennung, wird die Gesellschaft aufgelöst und liquidiert.

#### **10. Art. 10. Gemeinschaftliche Entscheidungen der Gesellschafter.**

10.1 Einmal im Jahr treffen sich die Gesellschafter oder fassen sie einen schriftlichen Beschluss, dessen Tagesordnung die Annahme der Bilanzen, der Gewinn- und Verlustrechnung, des Berichts des Komplementärs und des Wirtschaftsprüfers, die Entscheidung über die Verwendung des Nettogewinns und die Entlastung des Komplementärs enthält.

10.2 Gesellschafterbeschlüsse werden in der Gesellschafterversammlung getroffen. Sie können auch auf dem Schriftwege erfolgen, wenn alle Gesellschafter dem zustimmen. Jeder Gesellschafter erhält von dem Komplementär wenigstens fünfzehn Tage vor der Gesellschafterversammlung ein Einberufungsschreiben per registrierter Post mit der Tagesordnung.

10.3 Der Komplementär der Gesellschaft kann sonstige Gesellschafterversammlungen der Gesellschafter einberufen, die an und zu den in den Einberufungsbekanntmachungen angeführten Orten und Zeiten abgehalten werden.

10.4 Sonstige Gesellschafterversammlungen der Gesellschafter müssen ebenfalls einberufen werden, wenn dies durch die Gesellschafter beantragt wird, die 10% oder mehr der ausgegebenen Gesellschaftsanteile halten. Diese einberufenen Gesellschafterversammlungen der Gesellschafter können an den Orten im Großherzogtum Luxemburg oder an jedem anderen Ort und zu den Zeiten abgehalten werden, die in den entsprechenden Einberufungsbekanntmachungen angeführt sind.

10.5 Gesellschafterbeschlüsse müssen mit mindestens zwei Drittel der ausgegebenen Gesellschaftsanteile beschlossen werden. Dies gilt nicht für Änderungen des Gesellschaftsvertrages der Gesellschaft, denn diese erfordern die Zustimmung aller Gesellschafter.

**11. Art. 11. Externer Wirtschaftsprüfer (Réviseur d'entreprises).** Die Geschäfte der Gesellschaft werden von einem oder mehreren unabhängigen externen Wirtschaftsprüfern überprüft (réviseurs d'entreprises). Die Gesellschafterversammlung entscheidet über ihre Ernennung, Abberufung, Entlastung, Anzahl, ihr Gehalt, und die Dauer ihrer Amtszeit.

**12. Art. 12. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember desselben Jahres.

**13. Art. 13. Jahresabschluss.** Der Komplementär bereitet die Bilanz, die Gewinn- und Verlustrechnung, sowie den Bericht des Komplementärs vor. Die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung werden einem unabhängigen Wirtschaftsprüfer vorgelegt und sind Gegenstand eines Prüfungsberichtes für die Gesellschafterversammlung. Die Kommanditisten können am Gesellschaftssitz Einsicht in die Bilanzen und Dokumente der Gesellschaft nehmen. Sie können sich von einem Experten begleiten lassen.

**14. Art. 14. Auflösung und Abwicklung.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, ernennen die Gesellschafter einen oder mehrere Liquidatoren. Fassen die Gesellschafter keine Entscheidung in dieser Hinsicht, so ist der Komplementär als Liquidator anzusehen.

**15. Art. 15. Verweis auf Gesetzliche Bestimmungen.** Alle Angelegenheiten, die nicht durch den vorliegenden Gesellschaftsvertrag geregelt werden, unterliegen dem Gesetz von 1915.

#### **Es Folgt die Englische Übersetzung:**

**1. Art. 1. Denomination and form.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the partnership interests hereafter issued, a company in the form of a limited partnership (société en commandite simple) under the name of "PATRIZIA Harald Fund Investment SCS" (the Company).

#### **2. Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

2.2 Within the same municipality, the registered office of the Company may be transferred by resolution of the general partner. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the general partner.

**3. Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

#### **4. Art. 4. Object.**

4.1 The object of the Company is the participation in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration and development of all such participations.

4.2 The Company may borrow to and/or lend from companies in which the Company holds direct or indirect participations, and all other companies which are part to the same enterprise, or to support these companies in any other way.

4.3 The Company may generally carry out an operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

#### **5. Art. 5. Capital of the company.**

5.1 The capital of the Company is set at 12,500 Euro divided in 1,250,000 partnership interests each with a par value of 0.01 Euro. The General Partner holds 12.500 management partnership interests. The ordinary partnership interest are divided into 1,112,300 A ordinary partnership interests and 125,000 B ordinary partnership interests.

5.2 The partners participate in the capital of the Company with the partnership interest as set out in the share register of the Company and the general partner with the management partnership interests.

5.3 The partners make their capital contributions in payments. Partners are not obliged to any additional contributions or any other financing payments.

5.4 Each partnership interest is entitled to one vote with regard to the general meetings of the partners.

#### **6. Art. 6. Partnership interests.**

6.1 The Company will recognise only one single holder per partnership interest. The joint holders have to appoint a sole representative towards the Company.

6.2 Partnership interests are freely transferable among partners. Transfers to non-partners can be made only with the agreement of all partners. The transfer of partnership interests will not cause the dissolution of the Company.

6.3 In accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code, a transfer of partnership interests shall be binding on the Company only after the Company has been notified of such transfer or has accepted it.

#### **7. Art. 7. Profit sharing.**

7.1 Each ordinary partnership interest is entitled to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Ordinary partnership interests in existence. General Partners do not participate in the Company's profits. They will receive an adequate remuneration from the Company for its management and will be reimbursed by the Company for their costs and expenses.

7.2 Holders of B ordinary partnership interests may have a preferred participation right in the Company's profits. As compensation, they provide the Company with their know-how and professional contact details. The details of these rights and obligations may be agreed upon in a partnership interest holders' resolution.

7.3 The partnership interest holders entrusted with the management of the Company may at any time decide to pay interim dividends to partnership interest holders.

#### **8. Art. 8. Liability of the partners.**

8.1 The general partner are severally and jointly liable for all liabilities of the Company.

8.2 The limited partners are only liable to the extent of their contributions to the Company.

8.3 Neither creditors nor heirs of the partners may, for any reason, seal the assets of the Company.

#### **9. Art. 9. Management.**

9.1 The Company is managed by PATRIZIA Harald Fund Investment Verwaltung S.à r.l. as its General Partner and PATRIZIA Harald GmbH, a limited liability company under German law, as its managing limited partner (the Managing Limited Partner).

9.2 Vis-à-vis third parties, it is exclusively the General Partner who has the most extensive power to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The company shall be bound by the sole signature of any duly authorised representative of the general partner.

9.3 The limited partners as well as the Managing Limited Partner shall not interfere in any manner with the management of the Company vis-à-vis third parties as outlined above in section 9.2.

9.4 In the event of legal incapacity, liquidation, or any other permanent situation preventing the general partner from acting as manager of the Company, the Company shall not immediately be dissolved and liquidated, provided that the Managing Limited Partner effects management acts vis-à-vis third parties, until a general meeting of partners is held, which the Managing Limited Partner shall convene within fifteen (15) days of the general partner's resignation. At such general meeting, the partners may appoint a successor general partner, in accordance with the quorum and majority requirements for the amendment of these Articles which represents the Company within the meaning of section 9.2. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

**10. Art. 10. Common decisions of the partners.**

10.1 Once a year, the partners shall meet or pass a written resolution having on its agenda the approval of the balance sheet, of the profit and loss accounts, of the report of the General Partner and of the auditor, the decision on the allocation of the results and the discharge to be granted to the general partner.

10.2 Decisions of partners are taken in a general meeting or, if all the partners so agree, by way of written vote. Each partner receives from the General Partner a convening notice including the agenda per registered mail at least fifteen days before the general meeting. The meeting shall be convened by the General Partner pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered mail to all partners at least fifteen days prior to the meeting.

10.3 Other general meetings of partners must also be convened if requested by partners holding 10% or more of the Company's issued partnership interests. Such convened general meetings of partners may be held at such places in the Grand Duchy of Luxembourg and at such times as may be specified in the respective notices of meeting.

10.4 Resolutions shall be approved by partners representing at least two thirds of the partnership interests. This does not apply to changes of the limited partnership agreement; changes thereof require the consent of all partners.

**11. Art. 11. External auditors.** The operations of the Company shall be supervised by one or several independent external auditors (réviseurs d'entreprises). The general meeting of partners will appoint, revoke and discharge them, determine their number, their remuneration and the term of their office.

**12. Art. 12. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on 1 January of each year and will end on the 31 December of the same year.

**13. Art. 13. Annual accounts.** The general partner prepares the annual balance sheet, the profit and loss accounts and the report of the general partner. The annual balance sheet and the profit and loss accounts will be submitted to an independent auditor who will issue an audit report to the general meeting. The limited partners shall have the right to make themselves acquainted with the books and documents of the Company without removing them from the premises. They may be assisted by an expert.

**14. Art. 14. Dissolution and liquidation.** In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators appointed by the partners. Failing such decision the general partner shall be appointed liquidator.

**15. Art. 15. Governing law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Act.

*Gebühren*

Die Gebühren, Ausgaben, Honorare und sonstigen Verbindlichkeiten, welcher Art auch immer, die der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde entstehen, belaufen sich ungefähr auf achthundertfünfzig Euros (EUR 850,-).

WORÜBER URKUNDE, in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt, ein Protokoll aufgenommen wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Vertreter der Gesellschafter, hat derselbe Vertreter zusammen mit dem amtierenden Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: N. SCHRADER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 29 octobre 2015. 2LAC/2015/24302. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 3 novembre 2015.

Référence de publication: 2015179279/246.

(150199270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

**Niam VI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 62.500,00.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 198.585.

In the year two thousand and fifteen, on the twelfth of October,

before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Niam Nordic VI LP, a Limited Partnership registered under the laws of United Kingdom, with registered office at 3, Stureplan, SE - 103 95 Stockholm, Sweden and registered under the Limited Partnership Act 1907 under number LP016630 (the "Shareholder"),

hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under private seal given on October 9, 2015,

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Niam VI Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 24, rue Beaumont, L - 1219 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of 26 June 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2431 of 9 September 2015 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 198585 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda*

1 To increase the share capital of the Company by an amount of fifty thousand euro (EUR 50,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to sixty-two thousand five hundred euro (EUR 62,500.-).

2 To issue (i) five hundred thousand (500,000) new ordinary shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing ordinary shares, (ii) five hundred thousand (500,000) new class A shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing class A shares, (iii) five hundred thousand (500,000) new class B shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing class B shares, (iv) five hundred thousand (500,000) new class C shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing class C shares, (v) five hundred thousand (500,000) new class D shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing class D shares, (vi) five hundred thousand (500,000) new class E shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing class E shares, (vii) five hundred thousand (500,000) new class F shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing class F shares, (viii) five hundred thousand (500,000) new class G shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing class G shares, (ix) five hundred thousand (500,000) new class H shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing class H shares, (x) five hundred thousand (500,000) new class I shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing class I shares.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of four hundred eighty-three thousand six hundred ten euro (EUR 483,610.-) by the sole Shareholder and to accept full payment in cash for these new shares.

4 To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of fifty thousand euro (EUR 50,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to sixty-two thousand five hundred euro (EUR 62,500.-).

#### *Second resolution*

The Shareholder resolved to issue

- five hundred thousand (500,000) new ordinary shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing ordinary shares (the "New Ordinary Shares"),
- five hundred thousand (500,000) new class A shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing class A shares (the "New Class A shares"),
- five hundred thousand (500,000) new class B shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing class B shares (the "New Class B shares"),
- five hundred thousand (500,000) new class C shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing class C shares (the "New Class C shares"),
- five hundred thousand (500,000) new class D shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing class D shares (the "New Class D shares"),
- five hundred thousand (500,000) new class E shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing class E shares (the "New Class E shares"),
- five hundred thousand (500,000) new class F shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing class F shares (the "New Class F shares"),

- five hundred thousand (500,000) new class G shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing class G shares (the “New Class G shares”),

- five hundred thousand (500,000) new class H shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing class H shares (the “New Class H shares”),

- five hundred thousand (500,000) new class I shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing class I shares (the “New Class I shares”).

#### *Subscription - Payment*

Thereupon appeared the Shareholder, represented as described above.

The Shareholder declared to subscribe for the New Ordinary Shares, the New Class A Shares, the New Class B Shares, New Class C Shares, New Class D Shares, New Class E Shares, New Class F Shares, New Class G Shares, New Class H Shares, New Class I Shares, with payment of a share premium in a total amount of four hundred eighty-three thousand six hundred ten euro (EUR 483,610.-) and to fully pay in cash for these new shares.

The amount of five hundred thirty-three thousand six hundred ten euro (EUR 533,610.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

#### *Third resolution*

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the New Ordinary Shares, the New Class A Shares, the New Class B Shares, the New Class C Shares, the New Class D Shares, the New Class E Shares, the New Class F Shares, the New Class G Shares, the New Class H Shares and the New Class I Shares, according to the above mentioned subscription.

#### *Fourth resolution*

The Shareholder resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said article will from now on read as follows:

“ **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at sixty-two thousand five hundred euro (EUR 62,500.-) which is divided into:

- one million seven hundred forty-one thousand (1,741,000) ordinary shares (the “Ordinary Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

- five hundred one thousand (501,000) class A shares (the “Class A Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

- five hundred one thousand (501,000) class B shares (the “Class B Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

- five hundred one thousand (501,000) class C shares (the “Class C Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

- five hundred one thousand (501,000) class D shares (the “Class D Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

- five hundred one thousand (501,000) class E shares (the “Class E Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

- five hundred one thousand (501,000) class F shares (the “Class F Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

- five hundred one thousand (501,000) class G shares (the “Class G Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

- five hundred one thousand (501,000) class H shares (the “Class H Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up; and

- five hundred one thousand (501,000) class I shares (the “Class I Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up.”

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand euro (EUR 2,000).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le douze octobre,

Par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Niam Nordic VI LP, une société immatriculée sous le droit du Royaume-Uni, ayant son siège social au 3, Stureplan, SE - 103 95 Stockholm, Suède et enregistrée sous le Limited Partnership Act 1907 sous le numéro LP016630 (l'«Associé»), représenté aux fins des présentes par Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 9 octobre 2015.

La précitée procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Niam VI Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte en date du 26 juin 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2431 du 9 septembre 2015 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198585 (la «Société»). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 62.500,-).

2 Émission de (i) cinq cent mille (500.000) nouvelles parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales ordinaires existantes, (ii) cinq cent mille (500.000) nouvelles parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de catégorie A existantes, (iii) cinq cent mille (500.000) nouvelles parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de catégorie B existantes, (iv) cinq cent mille (500.000) nouvelles parts sociales de catégorie C d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de catégorie C existantes, (v) cinq cent mille (500.000) nouvelles parts sociales de catégorie D d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de catégorie D existantes, (vi) cinq cent mille (500.000) nouvelles parts sociales de catégorie E d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de catégorie E existantes, (vii) cinq cent mille (500.000) nouvelles parts sociales de catégorie F d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de catégorie F existantes, (viii) cinq cent mille (500.000) nouvelles parts sociales de catégorie G d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de catégorie G existantes, (ix) cinq cent mille (500.000) nouvelles parts sociales de catégorie H d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de catégorie H existantes, (x) cinq cent mille (500.000) nouvelles parts sociales de catégorie I d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de catégorie I existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre cent quatre-vingt-trois mille six cent dix euros (EUR 483.610,-) par l'Associé unique à libérer intégralement en espèces.

4 Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 62.500,-).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé a décidé d'émettre

- cinq cent mille (500.000) nouvelles parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales ordinaires existantes (les «Nouvelles Parts Sociales Ordinaires»),

- cinq cent mille (500.000) nouvelles parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de catégorie A existantes (les «Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A»),

- cinq cent mille (500.000) nouvelles parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de catégorie B existantes (les «Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B»),

- cinq cent mille (500.000) nouvelles parts sociales de catégorie C d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de catégorie C existantes (les «Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C»),

- cinq cent mille (500.000) nouvelles parts sociales de catégorie D d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de catégorie D existantes (les «Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D»),

- cinq cent mille (500.000) nouvelles parts sociales de catégorie E d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de catégorie E existantes (les «Nouvelles Parts Sociales de Catégorie E»),

- cinq cent mille (500.000) nouvelles parts sociales de catégorie F d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de catégorie F existantes (les «Nouvelles Parts Sociales de Catégorie F»),

- cinq cent mille (500.000) nouvelles parts sociales de catégorie G d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de catégorie G existantes (les «Nouvelles Parts Sociales de Catégorie G»),

- cinq cent mille (500.000) nouvelles parts sociales de catégorie H d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de catégorie H existantes (les «Nouvelles Parts Sociales de Catégorie H»),

- cinq cent mille (500.000) nouvelles parts sociales de catégorie I d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de catégorie I existantes (les «Nouvelles Parts Sociales de Catégorie I»).

#### *Souscription - Paiement*

Ensuite a comparu l'Associé, représenté comme décrit ci-dessus.

L'Associé a déclaré souscrire aux Nouvelles Parts Sociales Ordinaires, aux Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, aux Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, aux Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C, aux Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D, aux Nouvelles Parts Sociales de Catégorie E, aux Nouvelles Parts Sociales de Catégorie F, aux Nouvelles Parts Sociales de Catégorie G, aux Nouvelles Parts Sociales de Catégorie H, aux Nouvelles Parts Sociales de Catégorie I, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre cent quatre-vingt-trois mille six cent dix euros (EUR 483.610,-) à libérer intégralement en espèces.

Le montant de cinq cent trente-trois mille six cent dix euros (EUR 533.610,-) a dès lors été mis à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

#### *Troisième résolution*

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les Nouvelles Parts Sociales Ordinaires, les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C, les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D, les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie E, les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie F, les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie G, les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie H, les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie I conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 62.500,-) divisé en:

- un million sept cent quarante-et-un mille (1.741.000) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- cinq cent un mille (501.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- cinq cent un mille (501.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- cinq cent un mille (501.000) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- cinq cent un mille (501.000) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- cinq cent un mille (501.000) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- cinq cent un mille (501.000) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- cinq cent un mille (501.000) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- cinq cent un mille (501.000) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- cinq cent un mille (501.000) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;»

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille euros (EUR 2.000).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 14 octobre 2015. GAC/2015/8714. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): C. PIERRET.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 3 novembre 2015.

Référence de publication: 2015179239/263.

(150199316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

---

**SBRE Luxco, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.953.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SBRE Luxco*

SGG S.A.

Signatures

*Mandataire*

Référence de publication: 2015180131/13.

(150199575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

---

**SBRE Neighbourhood Centre, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.129.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SBRE Neighbourhood Centre*  
 SGG S.A.  
 Signatures  
 Mandataire

Référence de publication: 2015180132/13.

(150199574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

---

**AG IT Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8550 Noerdange, 16, Arelerstroos.

R.C.S. Luxembourg B 135.063.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2015.

Delphine MUNIER.

Référence de publication: 2015180271/10.

(150200956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2015.

---

**AHW Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1316 Luxembourg, 20B, rue des Carrières.

R.C.S. Luxembourg B 124.389.

Der Jahresabschluss auf den 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Im Auftrag: BT Tax S.à r.l.

Référence de publication: 2015180272/10.

(150201270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2015.

---

**Alpha Soparfi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 143.358.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015180284/10.

(150201139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2015.

---

**Strategic Holdings III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 190.254.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth of October.

before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Strategic Holdings III S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 190.254 and having a share capital amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) (the Company).

The Company was incorporated on August 29, 2014, pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Memorial), number 3165, page 151889, and dated October 29, 2014. The articles of association of the Company have not been amended since.

There appeared:

BI-Invest Compartment Fund SICAV-SIF, S.C.A., a Luxembourg multi-compartment investment company with variable capital (société d'investissement à capital variable - SICAV) organised as a specialised investment fund (fonds d'investissements spécialisés-SIF) in the form of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 144.312 (the Fund), represented by its managing general partner, BI-Invest Compartment S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 144.120, acting in its capacity of managing general partner (associé gérant commandité) of the Fund acting for and on behalf of Compartment C (the Sole Shareholder),

here represented by Mr Henri DA CRUZ, employe, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred and twenty-five thousand (125,000) shares with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) each, all subscribed and fully paid up.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Dissolution and liquidation of the Company;

3. Appointment of Mayfair Trust S.à r.l., a Luxembourg private limited liability (société à responsabilité limitée) having its registered office at 2, Millewee, L-7257 Walferdange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 112.769 as liquidator of the Company and determination of the powers of the liquidator and liquidation procedure;

4. Discharge to be granted to the managers of the Company for the exercise of their mandates; and

5. Miscellaneous.

III. The Meeting hereby takes the following resolutions:

#### *First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notice requirements, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

#### *Second resolution*

The Meeting resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

#### *Third resolution*

The Meeting resolves to appoint MAYFAIR TRUST S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 2, Millewee, L-7257 Walferdange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 112.769 as liquidator of the Company (the Liquidator).

#### *Fourth resolution*

The Meeting resolves that the Liquidator will prepare a detailed inventory of the Company's assets and liabilities, that the Liquidator will have the broadest powers pursuant to the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915, as amended (the Law) to perform its duties (including without limitation to dispose of the Company's assets) and that the Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator.

For such a purpose, the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate his powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) in cash or in kind to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

#### *Fifth resolution*

The Meeting resolves to grant full discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandates, until the date of the present Meeting.

There being no further business, the Meeting is closed.

#### *Estimate of costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 1,000.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le seize octobre.

par-devant nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Strategic Holdings III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.254, (la Société).

La Société a été constituée le 29 août 2014 suivant un acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial), numéro 3165, page 151889, et daté du 29 octobre 2014. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

A comparu:

BI-INVEST COMPARTMENT FUND SICAV-SIF S.C.A., une société luxembourgeoise d'investissement à capital variable-SICAV organisée en tant que fonds d'investissement spécialisé sous la forme d'une société en commandite par actions, dont le siège social se situe au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.312 (le Fond), représenté par BI-Invest Compartment S.à r.l., une société luxembourgeoise à responsabilité limitée dont le siège social se situe au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.120, agissant pour le Fond en sa capacité d'associé gérant commandité pour et au nom du Compartiment C (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12,500.-), représenté par cent vingt-cinq mille (125,000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Dissolution et liquidation de la Société;

3. Nomination de Mayfair Trust S.à r.l., ayant pour siège social le 2, Millewee, L-7257 Walferdange, Grand-Duché au Luxembourg, enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.769, en qualité de liquidateur de la Société et détermination des pouvoirs du liquidateur et de la procédure de liquidation;

4. Décharge à accorder aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats; et
5. Divers.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de nommer MAYFAIR TRUST S.à r.l., ayant pour siège social le 2, Millewee, L-7257 Walferdange, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et de Luxembourg sous le numéro B 112.769, en qualité de liquidateur de la Société (le Liquidateur).

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide que le Liquidateur dressera un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société, que le Liquidateur sera investi des pouvoirs les plus étendus en vertu de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi), afin d'accomplir ses fonctions (y inclus le droit de disposer sans limite des actifs de la Société) et que la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature unique du Liquidateur.

A ces fins, le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et accomplir toutes opérations, y inclus ceux prévus par l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des associés. Le Liquidateur pourra, sous sa seule responsabilité, déléguer ses pouvoirs pour des opérations ou devoirs spécifiques et définis à une ou plusieurs personnes ou entités.

Le Liquidateur est autorisé, à sa seule discrétion, de payer des avances sur les bonis de liquidation en nature ou en espèces à l'Associé Unique, et ce conformément à l'article 148 de la Loi.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide d'accorder pleine décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats, jusqu'à la date de la présente Assemblée.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Estimation des frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est évalué à environ EUR 1.000,-.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Junglinster, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ce mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 26 octobre 2015. Relation GAC/2015/9069. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé):* Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015179352/154.

(150199327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

**Pura-Balance Naturkosmetik, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 11, Urenerweeg.

R.C.S. Luxembourg B 201.166.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundfünfzehn, am neunundzwanzigsten Tag des Monats Oktober.

Vor dem Unterzeichneten Maître Edouard DELOSCH, Notar mit Amtswohnsitz in Diekirch.

Sind erschienen:

1. Herr PINT Eric Peter, geboren in Siegen (D) am 09. April 1979, Privatangestellter, wohnhaft in B-4780 SANKT VITH, Recht, Bergstraße 112,

2. Frau HALMES Melanie, geboren in Sankt-Vith (B), am 04. Oktober 1982, wohnhaft in B-4780 SANKT VITH, Recht, Bergstraße 112,

hier alle vertreten durch Herrn Werner MÜSCH, Privatangestellter, beruflich wohnhaft in L-9991 Weiswampach, 67, Gruuss-Strooss, kraft der unter Privatschrift erteilten Vollmachten.

Die oben genannten Vollmachten, welche von dem Vollmachtnehmer und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet wurden, bleiben der vorliegenden notariellen Urkunde zum Zwecke der Registrierung beigelegt.

Welche Komparanten den instrumentierenden Notar ersuchten, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

**Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1.** Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die einschlägigen gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

**Art. 2.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung „PURA-BALANCE Naturkosmetik.“

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Weiswampach und kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort innerhalb der gleichen Gemeinde verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung in jede andere Gemeinde innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft ist:

- Der Einkauf, Verkauf, Import und Export, Großhandel und Einzelhandel, der Onlineverkauf sowie Produktvorführungen mit Verkauf von Naturprodukten, Naturpflegemittel, Kosmetikartikel und Ernährungsergänzungsprodukten aller Art sowohl in Luxemburg als auch im Ausland, und dies im weitesten Sinne des Wortes;

- Die Ausführung Entspannungs-, Relaxations-, Shiatsu- und ganzheitliche Beautymassagen und dies im weitesten Sinne des Wortes;

- Maniküre, Make-Up und Pediküre

- Hautpflege- und Ernährungsberatung;

- Das Durchführen von Bewegungstraining;

- Der Handel mit Produkten aller Art welche nicht einer speziellen Genehmigung unterliegen.

Die Gesellschaft kann in jeder Art und Form Darlehen aufnehmen und private Emissionen von Schuldscheinen oder ähnlichen Schuldtiteln oder Warrants oder ähnliche Anteile, die Recht auf Aktien geben, ausgeben.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Sie kann im Übrigen alle kaufmännischen, industriellen und finanziellen Handlungen in Bezug auf bewegliche und unbewegliche Güter vollziehen, die für die Verwirklichung des Gegenstandes der Gesellschaft notwendig oder auch nur nützlich sind oder welche die Entwicklung der Gesellschaft erleichtern können.

**Art. 5.** Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

## **Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile**

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendvierhundert Euro (EUR 12.400,-), aufgeteilt in einhundert vierundzwanzig Anteile (124) von je einhundert Euro (EUR 100.-), welche integral gezeichnet und voll eingezahlt wurden.

**Art. 7.** Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

## **Titel III. Verwaltung und Vertretung**

**Art. 8.** Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäß Artikel 200-2 des Gesetzes vom 10. August 1915, so wie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Generalversammlung nur rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden, es sei denn das Gesetz oder gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wie viel Anteile er hat. Jeder Gesellschafter kann so viele Stimmen abgeben, wie er Gesellschaftsanteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 9.** Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Die jährliche Generalversammlung der Gesellschafter, die nur stattfinden muss, wenn die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) übersteigt, tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am dritten Mittwoch des Monats März jeden Jahres um 10.00 Uhr. Falls der vorbenannte Tag ein gesetzlicher oder tarifvertraglicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Arbeitstag statt.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Beschlüsse betreffend eine Abänderung des vorliegenden Gesellschaftsvertrages sind mit der Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter zu fassen, die mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafter, welche(r) die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Das Mandat des (der) Geschäftsführer wird entlohnt oder erfolgt unentgeltlich, auf Grund des gefassten Beschluss der (des) Gesellschafter(s) gemäß Artikel 191 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, sowie abgeändert

Die (der) Geschäftsführer können (kann) spezielle Befugnisse oder Vollmachten an Personen oder Ausschüsse, die von ihnen gewählt werden, übertragen oder diese mit bestimmten ständigen oder zeitweiligen Funktionen ausstatten.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber durch die alleinige Unterschrift des einzigen Geschäftsführers oder, wenn mehr als ein Geschäftsführer ernannt worden ist, durch die gemeinsame Unterschriften von zwei Geschäftsführern, gebunden.

**Art. 11.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 12.** Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäß den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äußern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Das Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

**Art. 13.** Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder eines der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

#### **Titel IV. Auflösung und Liquidation**

**Art. 14.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 15.** Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2015.

#### *Zeichnung und Zahlung*

Die Satzung ist somit durch den Notar aufgenommen, die Anteile wurden gezeichnet und der Nennwert zu einhundert Prozent (100%) in bar wie folgt eingezahlt:

Gesellschafter	gezeichnetes Kapital	Anzahl der Anteile	eingezahlter Betrag
Herr PINT Eric Peter vorbenannt . . . . .	EUR 9.400.-	94	EUR 9.400.-
Frau HALMES Melanie, vorbenannt . . . . .	EUR 3.000.-	30	EUR 3.000.-
Gesamt: . . . . .	EUR 12.400.-	124	EUR 12.400.-

Die Summe von zwölftausendvierhundert Euro (EUR 12.400,-) stand der Gesellschaft daher von dem Moment an zur Verfügung. Beweis hierüber wurde dem unterzeichnenden Notar überbracht, welcher erklärt, dass die Voraussetzungen des Artikels 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, in der zuletzt geltenden Fassung, gewahrt wurden.

#### *Kosten*

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von eintausend einhundert Euro (EUR 1.100,-).

#### *Erklärung*

Die Komparenten erklären, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

*Generalversammlung*

Sofort nach der Gründung, haben die vorgenannten Gesellschafter, einstimmig, folgende Beschlüsse gefasst:

a) Die Anzahl der Geschäftsführer wird auf einen (1) festgelegt und die folgende Person wird auf unbegrenzte Zeit als Geschäftsführer ernannt:

- Frau HALMES Melanie, geboren in Sankt-Vith (B), am 04. Oktober 1982, wohnhaft in B-4780 SANKT VITH, Recht, Bergstraße 112.

b) Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber durch die alleinige Unterschrift des einzigen Geschäftsführers gebunden.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9991 Weiswampach, 11, Urenerweeg.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Diekirch, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: E.P. PINT, M. HALMES, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 30 octobre 2015. Relation: DAC/2015/18398. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur* (signé): THOLL.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Diekirch, den 04. November 2015.

Référence de publication: 2015179299/147.

(150199940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

**Rapid Capital Intermediate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 193.234.

—  
DISSOLUTION

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FIFTEEN,

ON THE TWENTY SECOND OF OCTOBER.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

Rapid Capital Holdings S.à r.l., a limited liability company governed by the laws of Luxembourg and having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B193.036,

here represented by Mr. Manuel Mouget, employee, with professional address in L-2557 Luxembourg, 7 rue Robert Stümper,

by virtue of a proxy under private seal given on

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, representing the whole corporate capital, requires the notary to act the following:

1° Rapid Capital Intermediate S.A., a société anonyme, having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B193234, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, dated December 17, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the 3<sup>th</sup> of January 2015, number 244, page 11.694 (the "Company").

2° The share capital of the Company is fixed at sixty two thousand five hundred Euros (EUR 62,500) divided into six million two hundred fifty thousand (6,250,000) ordinary shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent) each and;

3° Rapid Capital Holdings S.à r.l., prenamed, acting in its capacity as sole shareholder, hereby resolves to dissolve the Company with effect from today and to put the Company into liquidation. It resolves to appoint as liquidator Headstart Management Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B155.181 (the "Liquidator").

4° In such Liquidator capacity, Headstart Management Services S.à r.l. declares that the activity of the Company has ceased, that all the known third party debts have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all assets and hereby declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and any yet unknown

liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed;

5° All assets and liabilities, without any restriction or limitation, of the Company shall be deemed transferred at book value to the sole shareholder as of the date hereof. The transfer of all assets and liabilities of the Company will be undertaken against the cancellation of the shares held by the sole shareholder in the Company;

6° All rights and obligations of the Company vis-à-vis third parties shall be taken over by the sole shareholder;

7° The Liquidator and sole shareholder have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company;

8° The declarations of the liquidator have been verified, pursuant to a report that remains attached as appendix, by Theatre Directorship Services Alpha S.à r.l., having its registered address at 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B98.454, acting as commissaire à la liquidation;

9° The liquidation is done and finished;

10° Full discharge is granted to the directors of the Company, the Liquidator and commissaire à la liquidation for the execution of their mandates;

11° The books and corporate documents of the Company will be maintained during the period of five (5) years at the registered office of Theatre Directorship Services Alpha S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B98.454, which is currently located at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

12° Power of attorney is granted to Headstart Management Services S.à r.l., prenamed, for:

- paying any outstanding fee and tax liability incurred by the Company;
- transferring the balance of the bank account to the Company's shareholder;
- closing the bank account(s) of the Company;
- signing and filing the final tax returns of the Company.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,300.-.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE VINGT-TROIS OCTOBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

Rapid Capital Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B193.036,

ici représentée par Monsieur Manuel Mouget, employé, avec adresse professionnelle à L-2557 Luxembourg, 7 rue Robert Stümper,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le

Ladite procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1° Rapid Capital Intermediate S.A., une société anonyme ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B193234, constituée suivant acte reçu par Maître Cosita DELVAUX, notaire résident à Luxembourg, en date du 17 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 244 du 30 janvier 2015 à la page 11.694 (la "Société").

2° Le capital social de la Société est fixé à 62.500,- EUR (soixante-deux mille cinq cents euros) représenté par 6.250.000 (six millions deux cent cinquante mille) actions d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'euro) chacune.

3° Par la présente, Rapid Capital Holdings S.à r.l., préqualifiée, agissant en sa qualité d'associé unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation. Elle décide de nommer Headstart Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper,

L-2557 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B155.181 (le "Liquidateur")

4° En cette qualité de Liquidateur, Headstart Management Services S.à r.l., déclare que l'activité de la Société a cessé, que les dettes connues vis-à-vis des tiers ont été payées ou provisionnées, que l'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; par conséquent la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

5° L'universalité des éléments actifs et passifs, sans aucune restriction ni limitation, du patrimoine de la Société sont considérés transférés à leur valeur comptable à l'associé unique à la date d'aujourd'hui. Le transfert de l'universalité des éléments actifs et passifs de la Société sera réalisé en contrepartie de l'annulation des parts sociales détenues par l'associé unique dans la Société;

6° Tous droits et obligations de la Société vis-à-vis des tiers seront pris en charge par l'associé unique;

7° Le Liquidateur et associé unique ont parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

8° Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par Theatre Directorship Services Alpha S.à r.l., ayant son siège social au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B98.454 désignée "commissaire à la liquidation";

9° Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

10° Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs, Liquidateur et commissaire à la liquidation de la Société pour l'exécution de leur mandat;

11° Les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée de cinq (5) ans au siège sociale de Theatre Directorship Services Alpha S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B98.454, qui est actuellement sis au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

12° Pouvoir de représentation est donné à Headstart Management Services S.à r.l., précité, aux fins:

- de payer tout frais restant dus et dettes d'impôts de la Société;
- de transférer le solde du/des compte(s) bancaire(s) de la Société au profit de l'actionnaire de la Société;
- de clôturer le(s) compte(s) bancaire(s) de la Société;
- de signer et déposer les déclarations fiscales de clôture de la Société.

#### *Évaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 1.300,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MOUGET, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 28 octobre 2015. Relation: AC/2015/34155. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 novembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015179318/137.

(150199310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.